



LE MOULIN ROBITAILLE

Moulin banal de L'Ancienne-Lorette



21 NOVEMBRE 2021

JEAN ROBITAILLE

Association des familles Robitaille

Photo couverture

Le moulin en hiver

(image tirée des archives de la Société d'histoire de L'Ancienne-Lorette)

Dépôt légal Québec, octobre 2021

Table des matières

Avant-propos	v
Remerciements	v
Introduction	1
Chapitre 1 – Le moulin de la seigneurie St-Gabriel	2
Multifonctionnel	2
Chapitre 2 – Les meuniers	3
Le loyer	4
Chapitre 3 – Les Déry	6
Louis I.....	6
Louis II.....	6
Louis III.....	6
Becker.....	7
Retour de Louis III	8
Chapitre 4 – Towner et le chantier de 1844	11
La vie familiale de David Towner	13
Une année charnière – 1849.....	14
Chapitre 5 – L’arrivée des Robitaille	15
5.1 Jean et Adélaïde	15
5.2 Jean Robitaille junior	17
Le cheminement de Jean junior (1828-1907).....	18
Le cheminement de Joseph (1831-1909).....	19
5.3 Jean Hamel.....	20
5.4 Victor Robitaille	23
Incendie de 12 octobre 1862	23
Les premiers enfants de Victor	23
Le cheminement de Victor (1832- 1895)	24
5.5 Les fils de Victor : Joseph et Eugène.....	24
Chapitre 6 – Les cartes de Pinsonneault	27
Chapitre 7 – Amener de l’eau au moulin.....	31
Chapitre 8 – L’âge d’or puis le déclin	33
Témoignages visuels.....	34
Chapitre 9 – Projet de relance	38
Chapitre 10 – Ce qui en reste	40
Vestige du canal d’amenée.....	42
Épilogue.....	44
Annexe A – Médiagraphie	45
Annexe B – Chronologie	46
Annexe C – Lettre Bouthiller.....	50
Annexe D – Fiche familiale de Jean Robitaille et Adélaïde Debigaré	51
Annexe E – Vues comparatives.....	52
Annexe F – Curiosité.....	54
Annexe G – Au recensement 1851.....	55
Annexe H – Anecdotes familiales.....	56
Jean était-il le seul de sa famille à savoir signer?.....	56
Les frères et sœurs de Jean savaient-ils signer?	56
Les enfants de Jean savaient-ils signer?	57
Debigaré, d’où vient ce nom?	57

Avant-propos

Au cours de mes recherches sur mes ancêtres Robitaille, j'ai fouillé les recensements canadiens pour tenter de retrouver mon arrière-grand-père Cyprien Robitaille et j'avais remarqué au passage que son frère Victor avait été meunier. Une anecdote parmi tant d'autres!

Quand, des années plus tard, je suis tombé sur l'image d'une carte postale antique marquée d'une légende qui disait : **Résidence et Moulin Robitaille, Ancienne Lorette**, ma curiosité a été piquée et je me suis demandé si mon arrière-grand-oncle avait pu être relié à ce moulin...

Le document qui suit consigne l'information que j'ai pu rassembler sur le sujet.

Remerciements

Je voudrais remercier tout particulièrement les personnes suivantes pour leur généreuse contribution à la préparation de ce document.

- En premier lieu, M. Gilles Falardeau président de la Société d'histoire de l'Ancienne-Lorette (SHAL), qui nous a fourni nombre de détails pertinents sur l'histoire du moulin et nous a trouvé de précieux témoignages photographiques.
- De la même Société, M. Guy Gauthier qui nous a fourni de l'information sur l'alimentation en eau du moulin de L'Ancienne-Lorette.
- Pareillement, M^{me} Catherine Lavoie, technicienne en documentation chez BANQ qui a su répondre à nos questions et nous fournir quelques images historiques tirées du Fonds Gérard Morisset.
- Aussi M^{me} Nicole Kelly, à la Boutique du Musée McCord qui nous a fourni de bonnes reproductions de cartes postales Pinsonneault.

Je dois aussi souligner l'apport des bénévoles de l'Association des familles Robitaille qui ont participé à la relecture du manuscrit et ont formulé leurs commentaires.

Et sans oublier mon épouse, M^{me} Monique Albert, qui a maintes fois relu les versions successives du manuscrit pour y apporter ses critiques, commentaires, corrections et suggestions.

Jean Robitaille, 16 octobre 2021
jrobitai@sympatico.ca

Introduction

L'ancêtre Pierre Robitaille s'était établi en la seigneurie de Gaudarville en 1670. Cette seigneurie couvrait un territoire qui s'étend aujourd'hui *grosso modo* de Cap-Rouge à L'Ancienne-Lorette. Dès 1672, Pierre s'est aussi fait concéder une autre terre dans la seigneurie voisine de St-Gabriel, appartenant aux Pères Jésuites.

Les descendants de Pierre et de son épouse Marie Maufay ont continué d'occuper ces terres et plusieurs autres aux alentours au fil des générations pour aussi déborder massivement du côté de Ste-Foy et de Québec. Des Robitaille, il y en eut bientôt partout.

Nous nous attarderons ici sur une branche particulière de descendants Robitaille qui ont joué un rôle important à L'Ancienne-Lorette au XIX^e et au XX^e siècle, mais avant de parler des Robitaille, commençons par une mise en contexte historique.

Remonter aux sources

Le moulin banal

Le 10 avril 1743, les pères jésuites louent leur moulin à blé de L'Ancienne-Lorette, dans la seigneurie de Saint-Gabriel, au meunier Louis Déry. Par ce bail, d'une durée de neuf ans, Déry s'engage à moudre le blé, à entretenir le moulin et à payer aux jésuites 300 minots de blé par année sur lesquels il ne percevra aucun droit de mouture. Il lui sera fourni annuellement 30 pots d'huile de poix et 30 cordes de bois.

En tant que seigneurs, les jésuites ont l'obligation de maintenir en fonction un moulin banal à l'usage de leurs censitaires. Par ailleurs, ces derniers sont tenus d'y apporter leur grain sous peine d'amende ou de confiscation. Toutefois, ils peuvent s'adresser ailleurs si le blé n'est pas moulu 48 heures après son arrivée. Un droit de mouture, correspondant au quatorzième de la production, est perçu tel que cela est inscrit dans l'acte de concession. Le meunier, quant à lui, est tenu de peser le blé «avec un brancard et des poids étalonnés». De plus, la qualité des farines relève du maître du moulin ainsi qu'en témoignent plusieurs ordonnances et jugements. Sur plaintes des habitants, l'intendant peut nommer des experts pour juger du bon état du moulin. À partir de 1732, plusieurs moulins seront munis de cribles cylindriques destinés à épurer le blé de la poussière et des mauvaises graines pour assurer une meilleure farine.

Le moulin banal fait partie intégrante du paysage de la seigneurie. C'est le droit exclusif du seigneur de l'exploiter, à moins qu'il ne cède son droit à un particulier. Parallèlement, d'autres moulins seront construits afin de répondre aux besoins des habitants. Nous retrouvons, outre les moulins à farine, des moulins à scie, nécessaires à la fabrication de planches, et des moulins à tan destinés à produire le tanin utilisé pour le traitement des peaux. La plupart des moulins profiteront des nombreux cours d'eau pour fonctionner, certains utiliseront le vent. En 1721, on ne compte pas moins de 120 moulins dans la colonie.

(Ce texte est une collaboration de l'archiviste Renée Lachance des Archives nationales du Québec à Québec.)

http://rdaq.banq.qc.ca/expositions_virtuelles/coutumes_culture/aout/nouvelle-france/remonter_sources.html

Chapitre 1 – Le moulin de la seigneurie St-Gabriel

Les Jésuites étaient les seigneurs de St-Gabriel et devaient, comme tout seigneur, installer un moulin banal dans leur seigneurie pour que les censitaires viennent y moudre leur grain. À la demande insistante des cultivateurs de la Seigneurie, les Jésuites firent construire un premier moulin à eau en 1718. Ce moulin installé dans un méandre de la rivière Lorette fut en opération pendant quelques décennies mais son emplacement laissait à désirer à cause du manque d'espace de manœuvre autour, coincé qu'il était entre la route et le coteau de la rivière. Les usagers s'en trouvaient fort incommodés et les Révérends Pères en vinrent à la conclusion qu'il vaudrait mieux construire un nouveau moulin de l'autre côté du chemin. Ils signèrent d'abord un échange de terrain avec Noël Alain à qui avait été concédé ce terrain puis donnèrent à contrat la construction d'un nouveau moulin à ce nouvel emplacement. La démolition du vieux moulin fournissait beaucoup de matériaux pour la construction du nouveau, à commencer par les meules de pierre (ou moulanges). Le nouveau moulin fut finalement mis en opération en décembre 1755. La nouvelle construction à deux étages mesurait 62 pieds par 32.



Figure 1- Le moulin vu la rivière (photo : Société d'histoire de L'Ancienne-Lorette)

Multifonctionnel

Le moulin de L'Ancienne-Lorette a toujours eu au moins deux moulanges, l'une pour le blé et l'autre pour l'avoine, et au fil du temps on y a ajouté d'autres usages comme un moulin à carder la laine ou un moulin à scie et même une centrale électrique et une buanderie¹. Cependant le débit de la rivière était insuffisant pour opérer tous les services simultanément si bien qu'il arrivait que les censitaires dussent à l'occasion se rendre à un autre moulin, comme celui de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette sur la rivière St-Charles, qui appartenait lui aussi aux Jésuites et situé dans la même seigneurie de St-Gabriel.

Avec les années et l'usage, le moulin nécessitait des réparations importantes. Le seigneur prenait au début ces travaux à sa charge car ils étaient exclus de l'entretien régulier que devait assurer le locataire. Chaque fois, cela impliquait de longues tractations, des plaintes des usagers, des inventaires, des constats d'ingénieurs, puis des contrats de construction suivi de nouvelles évaluations et, éventuellement, des recours pour vice de fabrication; on n'a rien inventé au 21^e siècle!

Règle générale à L'Ancienne-Lorette, le locataire du moulin était lui-même meunier principal, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir de temps à autres des adjoints, des apprentis ou des manœuvres pour l'assister.

¹ Mentionné dans *Le Soleil* du 18 septembre 1949

Chapitre 2 – Les meuniers

Les Jésuites étaient donc seigneurs de St-Gabriel et propriétaires du moulin de la seigneurie. Dès le début, ils ont confié l'opération du moulin à un meunier locataire.

Le premier meunier fut le voisin, Noël Alain, dont on a parlé plus haut. Il resta en poste jusqu'à sa mort en 1726. En 1726, le moulin est pris en charge par Louis Déry qui en sera le meunier toute sa vie, soit jusqu'en 1748. Puis, tour à tour, les Déry fils et petit-fils se succéderont comme meunier jusqu'en 1836.

Entre temps, à la Conquête, l'Ordre des Jésuites a été dissous et leurs biens saisis par la Couronne après la mort du père Casot, dernier Jésuite au Canada. Le Gouvernement devint, dans les faits, propriétaire du moulin. Une Commission était alors chargée d'administrer les biens des Jésuites. Dans la seule région de Québec cela incluait cinq moulins : L'Ancienne-Lorette, St-Ambroise, Valcartier, Charlesbourg et Beauport.

Si les Jésuites n'avaient pas opéré le moulin de L'Ancienne-Lorette, le Gouvernement ne le fit pas non plus et en confia la responsabilité par bail. À partir du XIX^e siècle, le preneur du bail s'engageait à verser un loyer annuel au propriétaire et devait moudre le grain des censitaires de la seigneurie sur le territoire de la paroisse. Il devait aussi assurer l'entretien général du moulin et de ses dépendances et, à la fin du bail, rendre le moulin et ses dépendances dans le même état où il les avait reçus. Les censitaires devaient payer le meunier pour son travail, souvent en nature, par une part de la farine obtenue. Le meunier pouvait aussi offrir d'autres services comme, par exemple, le sciage de bois ou le cardage de laine.

Les terres adjacentes au moulin faisaient environ 17 arpents et le locataire devait les gérer en bon père de famille. Il pouvait les mettre en culture et en profiter, à sa charge d'en réparer les clôtures et les accès. Le meunier habitait généralement le moulin avec sa famille, ce qui, à l'occasion, pouvait causer des tensions lorsque le moulin changeait de meunier à la fin d'un bail.

Lorsqu'au cours de son bail le meunier apportait des réparations ou des améliorations au moulin, ajoutait des équipements ou des services, le contrat du bail mentionnait que ces ajouts n'appartenaient pas au meunier mais bien au bailleur (le propriétaire). Cela aussi a causé certaines frictions lors de changements de locataires. Aux archives, on retrouve des témoignages de conflits liés à ces clauses. Ces difficultés rencontrées ont amené les propriétaires à inclure aux contrats des clauses de prise d'inventaire officiel en début de bail pour assurer la préservation de la propriété.

1719 – Un curé vieillissant, M. François Dupré (73 ans), règne toujours sur le promontoire pastoral de L'Ancienne-Lorette. Durant les cinq dernières années, les censitaires ont discuté avec lui des besoins d'avoir un moulin à farine et une plus grande église.

Après le départ des Hurons, la Compagnie de Jésus avait concédé une terre voisine du domaine de la « Maison de Lorette » à Noël Alain.

C'est sur le chemin qui longe cette habitation, au bas des hauteurs du trait-carré, que les pères jésuites projettent de construire le moulin. Le 22 janvier 1719, ils ont une somme de 2640£ d'investi dans ce projet. Il reste 2000£ à dépenser pour le perfectionner. On trouvait que c'était un gros montant pour l'époque.

Durant la période des fêtes de cette année-là, plusieurs citoyens ont dû se déplacer pour apercevoir la nouvelle construction.

Gilles Falardeau
Société d'histoire de L'Ancienne-Lorette

Encadré dans le *Journal de L'Ancienne-Lorette* (janvier 2012, page 8)

Au changement de locataire, on remarque que le nouvel occupant se plaignait souvent de l'état de délabrement du moulin, de l'usure des mécanismes et des meules, de la pourriture et prétendait souvent que ces vices lui avaient été cachés à sa visite d'inspection. Le nouveau locataire en profitait pour demander une réduction de loyer ou même parfois une résiliation de son bail. Le locataire se plaignait aussi, de temps à autre, des mauvaises récoltes qui avaient entraîné une diminution de son chiffre d'affaires, ou de la baisse du nombre d'utilisateurs lorsqu'un nouveau moulin était construit dans les environs, facteurs qui le poussaient alors à demander une diminution ou un report de ses charges.

On voit aussi parfois que le locataire qui a effectué des travaux majeurs au moulin tentait de retenir le loyer ou les rentes qu'il aurait dû verser, en compensation pour les travaux engagés. Il tentait ainsi de se faire justice.

Le loyer

Les Jésuites n'opéraient pas eux-mêmes le moulin de L'Ancienne-Lorette. Ils en confiaient par bail la gestion à un locataire qui devait entretenir le moulin, en faire l'opération, et verser un loyer au seigneur, généralement en lui versant une part de la farine produite par le moulin, mais ces conditions pouvaient varier d'un bail à l'autre. Ainsi, au début, comme le voulait l'ordonnance, le seigneur (les Jésuites) se réservait le quatorzième minot de la farine produite par le moulin, ce qu'on appelait le droit de mouture, et versait un salaire au meunier. Au début, ce salaire prenait la forme d'une part du profit.

- En 1718, Noël Alain gardait 2/5 de la mouture pour lui et laissait les 3/5 restants aux Seigneurs Jésuites.
- En 1726, Louis Déry I accepte la charge de meunier avec la condition de recevoir le 1/3 de mouture et de laisser les 2/3 aux Jésuites.

Ensuite, on adopte une approche de tarif fixe où le meunier garde tout le droit de mouture mais verse un loyer fixe et prédéterminé.

- On a vu que, par son bail de 1743, le meunier doit verser aux seigneurs 300 minots de blé annuellement mais il recevait « 30 cordes de bois et 30 pots d'huile de poix ».
- En 1778, Louis Déry II doit verser annuellement 350 minots de blé, ce qui implique qu'il gardait le reste pour lui. En 1779, le loyer baisse à 300 minots et *deux minots pour le pain béni*.
- En 1786, Louis Déry III reprend le bail de son père décédé et continue de payer 200 minots de blé par an.
- Au bail de 1791, Louis Déry III continue de payer annuellement 200 minots de blé
- En 1797, renouvellement du bail pour 9 ans pour 200 minots de blé par année.

Dans les baux signés au XIX^e siècle, le loyer sera désormais versé en argent.

- En 1806, Christian Becker offre 300 livres par année pour le bail du moulin.
- En 1809, le loyer annuel de Louis Déry III est fixé à 154.10 livres. Il est revu à 100 livres en 1812 puis ramené à 90 livres en 1822.
- En 1836, David Towner signe un bail de 7 ans avec un loyer annuel de 69 livres.

- En 1852, le plus haut soumissionnaire a offert 40 livres par an pour une durée de 21 ans mais le bail ne semble pas avoir été signé et le moulin a plutôt été vendu.

On voit que les Jésuites ont commencé par récupérer une fraction de la farine produite, puis ils sont passés à une quantité prédéterminée. Après 1800, le Gouvernement choisit de demander un loyer en argent et laisser le meunier garder la mouture. On voit aussi clairement la diminution continue du loyer de fermage du moulin au fil des ans.

Même si nous nous intéressons surtout au rôle qu'ont joué les Robitaille dans l'histoire du moulin de L'Ancienne-Lorette, la consultation des archives nous a amenés à refaire un peu la chronologie des événements préalables.

Chapitre 3 – Les Déry

On a vu que, pour les premières années d’opération, les Jésuites avaient confié le moulin au meunier Noël Alain.

Louis I

À la mort de Noël Alain en 1726, les Jésuites, à la recherche d’un nouveau meunier, engagent Louis Déry, un garçon de 25 ans né à Château-Richer. Les seigneurs se montrent satisfaits de son travail puisqu’ils le gardent en poste pendant 22 ans, jusqu’à sa mort, en 1748.

Louis II

Ils n’ont pas besoin de chercher loin pour lui trouver un successeur car le fils aîné, déjà sur place et aguerrri aux risques du métier, se propose pour prendre la relève. Louis II a 23 ans au moment de prendre le poste de meunier de L’Ancienne-Lorette en 1748. Il restera en poste jusqu’à sa mort, en 1786, soit pendant 38 ans. En cours de route, Louis II aura entraîné à sa suite plusieurs de ses enfants qui auront travaillé au moulin, de gré ou de force, à n’en pas douter.

Louis III

Le fils aîné de Louis II, prénommé Louis lui aussi, est un solide appui pour son père au moulin. Il est sans doute assistant-meunier depuis son tout jeune âge et, quand son père rend son dernier soupir, il est fin prêt pour reprendre le rôle. Mais on est en 1786 et les temps ont bien changé : il y a eu la Conquête, les Anglais ont la main mise sur le commerce, les seigneurs jésuites sont en sursis, les cultivateurs de L’Ancienne-Lorette ont encore besoin d’un moulin mais le jeune de 19 ans pourra-t-il être à la hauteur?

Les Jésuites en nombre de plus en plus restreint ont bien d’autres chats à fouetter que de se préoccuper du sort d’un petit moulin de campagne. Pour eux, il est rassurant de continuer la lignée des Déry, sans avoir à gérer les contrecoups d’un changement de régime.

À la mort de Louis II, Louis III reprend donc le bail de son père aux mêmes conditions que précédemment.

Les Louis Déry de père en fils

0. Maurice Déry & Marie Madeleine Philippeau (m. 1679-01-16)
1. Louis Déry I (1701-07-22/1748-12-03) & M. Élizabeth Gagnon (m. 1724-09-19)
2. Louis Déry II (1725-09-23/1786-08-20) & Thérèse Plamondon (m. 1766-09-19)
3. Louis Déry III (1767-04-19/1850-01-10) & Magdeleine Alin (m. 1796-01-26)

Les Déry étaient originalement de Château-Richer. C’est là où le premier Louis est né. Il a obtenu le bail de meunier de L’Ancienne-Lorette, ce qui l’a incité à y déménager. Il a pris racine là.

En 1797, le bail de Louis Déry III est renouvelé pour neuf ans par un acte passé chez le notaire Planté. Louis continuera de verser 200 minots de blé par an à titre de loyer pour le moulin.

En octobre 1799, les Jésuites cèdent par contrat notarié une partie du terrain du moulin à Louis Déry pour la somme de 400 livres. L'arpenteur Ignace Plamondon fils procède alors à un relevé du domaine du moulin². On verra par la suite que cette transaction sera source de problèmes pour les successeurs.

Rappelons que le dernier Jésuite au Canada décède en 1800.

À partir de la prise en charge de la seigneurie par le Gouvernement, le renouvellement de bail fera l'objet d'appels d'offres très formels avec criée aux portes des églises et publication dans les journaux, sous la gouverne de la Commission des biens des Jésuites.

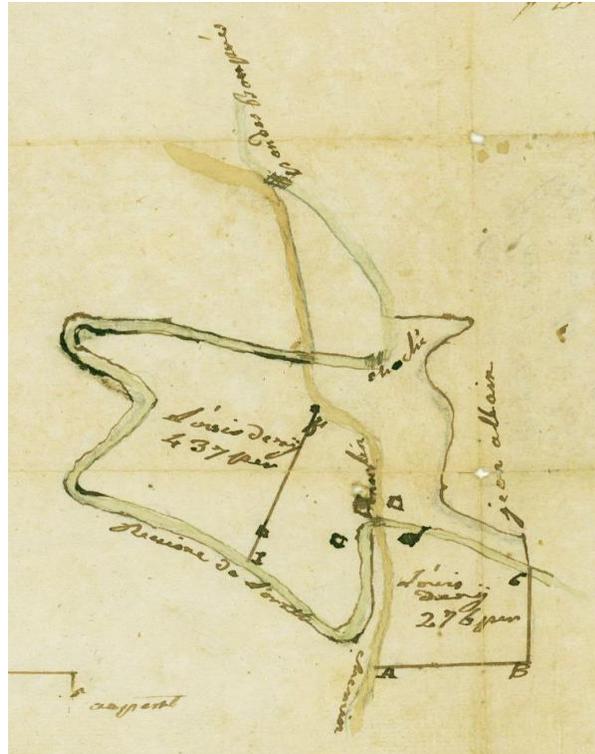


Figure 2- Plan du domaine du moulin par Plamondon en 1799

Becker

En 1806, un appel d'offres est lancé et le bail est concédé à Christian Becker, un habitant de St-Augustin, sur les bords de la rivière Cap-Rouge. Becker a emporté les enchères avec une mise de 300 livres par an.

Dès la prise de possession du moulin par Becker, les difficultés s'accroissent. À son arrivée en poste le 1^{er} septembre 1806, Becker est désolé de constater l'état de la propriété et du moulin en particulier. Beaucoup d'équipement a disparu, les mécanismes du moulin sont en piteux état, les bâtiments sont délabrés.

Becker qui connaissait bien le domaine du moulin pour l'avoir souvent visité ne s'y reconnaît plus. Il apprend que le terrain du domaine dont le meunier précédent jouissait est maintenant amputé de près de la moitié de sa superficie par suite de la transaction de 1799. Déry continue d'occuper le terrain que Becker croyait avoir baillé.³

² <https://numerique.banq.gc.ca/443/patrimoine/details/52327/3146516>

³ De la superficie originale de 1504 perches, 713 perches ont été octroyées à Louis Déry de sorte que le terrain du moulin est réduit à 791 perches (un arpent = 100 perches).

À peine dix jours après la prise de possession du moulin, Becker dépose une plainte écrite à la Commission. Il refuse de signer le bail et de verser les cautions promises. Un inventaire formel du moulin est effectué devant notaire. Becker dépose un protêt.

Les échanges entre Becker et la Commission se multiplient et s'enveniment. Becker dépose en appui à son protêt un diagnostic préparé par deux maîtres forgerons de la place. Le 23 octobre 1806, Becker dépose à la Commission une liste des réparations qui devront être faites au moulin. Becker entreprend à ses frais les réparations nécessaires.

La Commission réplique en demandant que les cautions promises par Becker soient déposées et que le bail soit signé. Becker refuse. L'agent de la Commission à Québec demande conseil à ses supérieurs à Montréal. Des procédures judiciaires sont intentées contre Becker.

Début 1807, le menuisier Louis Alain confirme par écrit les dires de Becker au sujet du mauvais état du moulin.

Le 5 septembre de la même année, quatre citoyens du coin viennent témoigner auprès du juge Williams de la cour du Banc du Roi de l'état des lieux lors de la prise de possession du moulin par Becker. Il semblerait que Déry, en quittant les lieux, a tout emporté avec lui, a tout pris ce qui n'était pas attaché aux murs et qu'il a même abîmé ce qu'il ne pouvait emmener avec lui.

En janvier 1808. Becker dépose un document où des habitants de la paroisse témoignent de leur satisfaction de la qualité du moulin enfin réparé et de la farine produite par Becker. Quelques jours plus tard, Becker en appelle à James Henry Craig, gouverneur général de l'Amérique du Nord britannique. Le gouverneur répond qu'il ne veut pas intervenir avant que la cour ait rendu son jugement.

Le 29 juillet 1809, après presque trois ans de procédures, Becker dépose une nouvelle proposition où il suggère d'effacer les dettes passées, les rentes qu'il n'a pas versées étant annulées par les dépenses qu'il a dû absorber, et de partir un nouveau bail de 21 ans. Cette proposition reste sans réponse.

Le jugement tombe finalement en défaveur de Becker et la Commission reprend possession du moulin en septembre 1809. Quelques jours plus tard, Becker est sommé de se présenter au moulin pour assister à un inventaire officiel. Dans une correspondance du 15 septembre, on apprend que Louis Déry a été désigné comme gardien temporaire du moulin.

Le 3 octobre 1809, la Commission lance un nouvel appel de soumissions pour la location du moulin. Deux meuniers répondent à cet appel : Christian Becker et Louis Déry. Des deux soumissions, c'est celle de Louis Déry qui est retenue par la Commission et un bail de 9 ans lui est accordé pour un montant de 154 livres et 10 sols annuellement. Becker aura été en poste pendant trois ans.

[Retour de Louis III](#)

On pourrait penser qu'alors tout soit rentré dans l'ordre mais, pas plus tard qu'en 1812, Louis Déry écrit à la Commission et prévient qu'il n'arrivera pas à payer la rente du moulin à cause de la dégradation du marché des céréales. La Commission est d'accord pour réduire la rente

demandée à 100 livres par année. À l'expiration de ce bail de 9 ans, Louis Déry offre de renouveler le bail du moulin mais la Commission exige alors que Louis Déry rétrocède à la Commission les deux parcelles de terre que les Jésuites lui avaient octroyées en 1799 de sorte que le Domaine retrouve son unité d'antan. Louis Déry demande de réduire le loyer annuel à 80 livres, la Commission en demande 100 et propose un nouveau bail d'un an.

Le bail est à nouveau offert dans les journaux. Devant le peu d'intérêt soulevé, la Commission prolonge le bail courant de six mois en six mois.

Le tableau des recettes⁴ produit le 1^{er} octobre 1820 par Lewis Foy, procureur des Jésuites, montre que Louis Déry peine encore à faire les versements de sa rente pour le moulin.

Un nouveau bail de neuf ans est finalement signé avec Louis Déry en octobre 1820 devant le notaire Archibald Campbell, bail au montant de 90 livres annuellement.

En août 1821, Louis Déry présente une facture de près de 40 livres pour la réfection du toit du moulin. En 1823, il faut des réparations urgentes au barrage du moulin (la grande chaussée). Déry estime à 150 louis le coût des réparations nécessaires, la Commission autorise les travaux.

En 1825, ce sont des travaux de maçonnerie que Louis Déry facture à la Commission.

Il semble alors y avoir eu litige sur les frais d'entretien que Déry voulait refiler à la Commission. En 1826, on mandate un expert indépendant pour évaluer la situation. Dans son rapport, M. Henderson constate que la grande chaussée a été correctement refaite à neuf et il en recommande le paiement mais il évalue que les autres travaux mineurs (toiture, maçonnerie et autres) ne devraient pas être remboursés à Déry parce qu'il s'agit de l'entretien usuel qui reste à sa charge selon son bail.

En 1829, on retourne en soumissions et c'est encore Louis Déry qui accepte le bail pour sept ans, pour 79 livres par an. Les conditions se resserrent : toutes les réparations, légères comme majeures, seront dorénavant à la charge du locataire. Le bail en est signé le 10 avril 1830 chez le notaire Campbell.

Au 31 mars 1835, Louis Déry a des retards dans ses versements de rente à la hauteur de 104 livres.

Le bail de Louis Déry III se termine en 1836. Encore une fois le bail sera mis aux enchères. Louis III a 69 ans. Sera-t-il encore sur les rangs?

Au fil des dernières années, Louis III a accumulé les retards à payer les rentes semi-annuelles qu'il s'était engagé de verser à son bail. Le 29 septembre 1836, il signe à cet effet une reconnaissance de dette de 100 livres auprès de la Commission.

Le 11 octobre 1836, le bail est concédé à David Crosbie Towner.

⁴ Tableau des recettes, BAnQ, <https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3149824>

Le 25 novembre 1836, Louis Déry est de retour devant le notaire pour signer un engagement de 100 livres *pour loyer et fermage dû* et il hypothèque sa propriété en faveur de la Commission. Il traînera longtemps ce fardeau financier.

Chapitre 4 – Towner et le chantier de 1844

En 1836, Louis Déry III a donc perdu à nouveau la continuité du titre de meunier aux détriments de David Crosbie Towner qui prend possession du moulin le 1^{er} octobre 1836.

Le 1^{er} avril 1837, Towner produit un rapport expliquant que les meules du moulin sont inutilisables. En 1838, La Commission mandate un expert pour venir évaluer l'état des moulins de la région de Québec. Louis Marchand, meunier de Batiscan, dépose son rapport le 20 novembre 1838 où il indique que d'importantes réparations seraient requises à L'Ancienne-Lorette. Le 10 août 1839, la Commission consent à accorder une diminution de loyer à Towner à cause de la faiblesse répétée des récoltes. La rente annuelle passe alors de 69 livres à 40 pour les cinq dernières années du bail.

En juin 1843, un devis des travaux de réparations⁵ requises autour du moulin est dressé.

Au printemps 1844, un nouveau bail de 7 ans est préparé chez le notaire Louis Panet pour un montant de 50 livres par année mais ne semble pas avoir été signé par les parties. Nous présumons que les parties se seraient alors entendues pour surseoir à la signature d'un bail et pour mener un chantier de rénovations sous la supervision de Towner. Towner semble donc avoir finalement obtenu du propriétaire que les travaux prévus soient effectués et un budget a alors sans doute été alloué. On verra dans les comptes que les factures sont présentées à M. Towner mais les reçus montrent que c'est le notaire Louis Panet qui les paie, Panet étant à l'époque l'agent officiel de la Commission pour la région de Québec.

Le chantier de 1844 survient à une époque charnière de la vie du moulin et ouvre la porte à une implication active des Robitaille. Le fait que ce chantier soit mené sous la gouverne de la Commission des biens des Jésuites, un organisme gouvernemental, fait que nous avons exceptionnellement accès à des détails croustillants sur le déroulement des opérations par le biais de trois dossiers conservés à BANQ : les listes de paie du chantier, la liasse de factures et reçus et le sommaire final des dépenses encourues. L'analyse des comptes du moulin pour cette année-là nous montre bien que d'importants travaux de réparation y sont en cours.

Par les listes de paie, on voit que plusieurs ouvriers sont à l'œuvre dont au moins trois Robitaille. Dans ces listes qui courent de mai à décembre 1844⁶, on voit couramment Johney, John et Jow Rubitoy. Ce seraient le père Jean, son fils aîné Jean et son deuxième fils Joseph⁷. Le père est engagé avec son cheval pour charroyer des matériaux (sur les relevés de paie, il est alors «teamster

⁵ <https://numerique.banq.gc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151386>

⁶ Listes de paie des employés du moulin de L'Ancienne-Lorette, BANQ, <https://numerique.banq.gc.ca:443/patrimoine/details/52327/3149844>

⁷ Nous avons, dans le lot, un billet identifié à un Josey Plant (qui est ensuite appelé Jow Plant) et signé Joseph Plante. Nous comprenons ainsi que Towner, qui écrivait les noms français au son, écrivait Jow quand il entendait «djos». Un reçu à Josaw Batmel est signé Joseph Hamel. Un autre reçu du 26 juillet pour Jock Below est signé Jacques Belleau.

»), ses fils sont ouvrier «labourer», charpentier «carpenter» ou menuisier «joiner» selon les semaines. Comme ces listes de salariés sont peu explicites sur l'identité des individus et que l'orthographe est très approximative, il est possible que d'autres Robitaille se cachent derrière ces inscriptions.

Cette famille Robitaille exploitait une ferme à proximité du moulin, s'il faut en croire les recensements canadiens de la période dont notamment celui de 1861. (Un relevé minutieux des contrats notariés permettrait de le confirmer, ce qui est malheureusement hors de notre portée en ces temps de pandémie.)

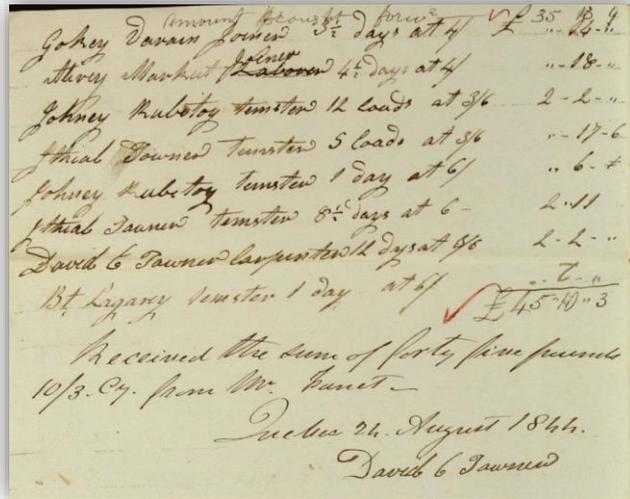


Figure 3 - Extrait des listes de paie de 1844

On notera que Joseph Robitaille (Jow ou Jaw selon les semaines) apparaît sur toutes les listes de paie de juillet à novembre : il est alors payé 3 shillings par jour. Cependant, dans la liste de paie du 1^{er} novembre couvrant deux semaines de travail écoulées, son nom apparaît deux fois et on lui compte 11 jours de travail comme ouvrier (à 3 shillings) et 23 jours comme menuisier (à 4 shillings). Faut-il voir là une forme de paiement rétroactif en reconnaissance de son labeur? Toujours est-il qu'à la période suivante, Joseph est crédité de 6 jours comme menuisier.

Dans la même période, le relevé des comptes du chantier du moulin⁸ montre qu'à de nombreuses reprises, Jean Robitaille est trouvé comme témoin lors du paiement de factures à la livraison de matériaux. Nous avons ainsi relevé une demi-douzaine de signatures très claires de Jean. Est-ce le père ou le fils? Nous savons, grâce aux registres paroissiaux, que le père savait signer dès son mariage en 1828 mais le fils Jean n'a pas signé à son propre mariage, ni aux baptêmes de ses enfants. C'est donc le père «cultivateur», 39 ans, qui est un homme de confiance et qui contre-signe les reçus. Les fils Jean et Joseph qui travaillent à ce chantier ont alors respectivement 16 et 13 ans.

Nous verrons plus loin qu'après le chantier de rénovation, les deux fils sont restés à l'emploi du moulin.

Les travaux s'achèvent avec l'arrivée de l'hiver. Le 31 décembre, le notaire Panet produit un Relevé des déboursés relatifs aux réparations du moulin de L'Ancienne-Lorette dont le total s'établit à 594 livres 6 shillings, 7 pence et demi, une somme à mettre en perspective avec le montant de la vente du domaine au complet (1000 livres) en 1852.

Les travaux de réfection étant terminés, la Commission publie un appel dans les journaux pour offrir le moulin en location. L'annonce précise que le moulin est récemment rénové. Quatre

⁸ Liasse de comptes et reçus du moulin de Charlesbourg et de L'Ancienne-Lorette, BANQ, <https://nume-rique.banq.gc.ca:443/patrimoine/details/52327/3149842>

personnes présentent une offre écrite pour reprendre le moulin et c'est Towner qui l'emporte. Un bail de sept ans lui est offert au printemps 1845.

Pendant ce temps, Louis Déry III n'a toujours pas remboursé sa dette auprès de la Commission. Le 24 juillet 1844, il a demandé d'être libéré de sa dette. Le 12 juin 1845, le Gouverneur lui répond que cette faveur lui est refusée.

La vie familiale de David Towner

Après s'être installé à L'Ancienne-Lorette en 1836, Towner ne laisse pas beaucoup de traces dans la région avant le 13 avril 1847, quand il se marie avec Jeanne Archange Labbé à la *Church of England* de Valcartier. On apprend qu'il est alors veuf. Les registres de la *Church of England* ne sont pas très explicites. Quelques semaines plus tard, le 29 juin 1847, le nouveau couple fait baptiser une fille du nom de Marie Philomène en l'église de L'Ancienne-Lorette mais la pauvre petite décède à l'âge de 3 semaines et elle est enterrée au cimetière paroissial.

Le 1^{er} août 1847, David se présente à nouveau à l'église N.-D.-de-l'Annonciation de L'Ancienne-Lorette pour faire baptiser sa fille *âgée de 3 ans 5 mois et 15 jours* qui prendra le nom de Marie Sally Ann Turner. Les parrain et marraine sont alors Jean Robitaille et Adélaïde Debigaré. Nous en apprendrons plus sur ce couple au prochain chapitre.

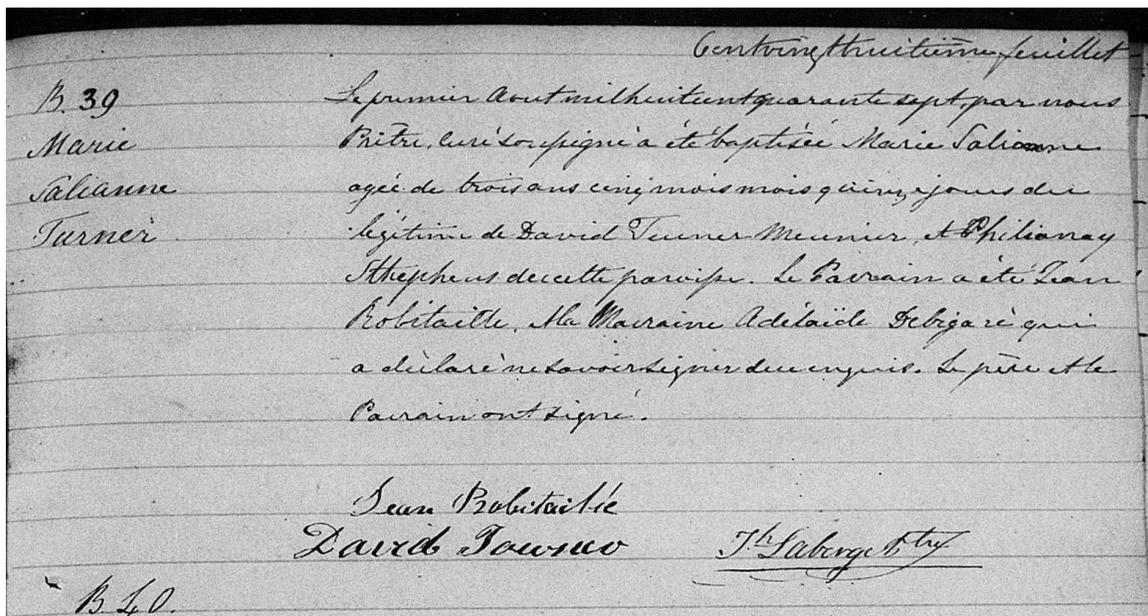


Figure 4- Baptême de Saliann (Sally Ann) signé par Jean Robitaille, parrain, et David Towner, père. On remarquera que le curé Laberge écrit Turner mais que le père signe bien Towner.

L'année suivante, le 23 juillet 1848, David Towner se présente à nouveau au même endroit pour faire baptiser deux autres de ses enfants : David (16 ans) et Esther (âgée de 13 ans). Ce jeune David de 16 ans va se marier en 1858 à St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette avec Émilie Robitaille (une lointaine petite cousine de Jean).

Une année charnière – 1849

Une correspondance cruciale découverte aux Archives⁹ lève le voile sur ce moment critique du dossier du moulin. Le 17 mars 1849, G. Bouthiller, assistant-commissaire des terres de la Couronne, écrit de Montréal à Louis Panet, agent de la Commission des biens des Jésuites à Québec, pour le guider dans ses actions. Il s'avère que Towner, dont le bail a été renouvelé en 1845, est pris en défaut à plusieurs égards, n'ayant pas dûment signé son nouveau bail, n'ayant pas fourni de cautions crédibles et ayant négligé de verser les rentes dues, son bail lui sera retiré et on s'interroge sur d'éventuels recours contre Towner. Le sous-commissaire autorise la possibilité d'accorder le bail aux « frères Robitaille »¹⁰. Il adresse aussi à Panet une série de rappels et de conseils pour voir à une gestion plus saine et moins coûteuse du dossier.

Dans les comptes rendus historiques de L'Ancienne-Lorette, et notamment dans la monographie de Lionel Allard, on prétend souvent que les Déry, de père en fils, ont été meuniers du moulin pendant plus d'un siècle, jusqu'en 1849. Ce n'est pas vrai!

Comme on a pu le voir, le moulin a aussi été baillé par Christian Becker et par David Towner qui ont occupé et opéré le moulin pendant de longues années au cours de la première moitié du XIX^e siècle.

En 1849, le bail de Towner est résilié et la Commission reprend le moulin.

On comprendra qu'à cette époque, Louis Déry III est âgé de 84 ans et n'a plus les capacités de reprendre en charge le moulin où il a œuvré si longtemps avec son père et son grand-père mais qu'il a quitté il y a 13 ans. Louis Déry III s'éteindra d'ailleurs le 12 janvier 1850. Le champ est libre pour un changement de garde.

Pour sa part, Towner ira poursuivre sa carrière de meunier à Lotbinière où il s'installe avec sa famille.

À L'Ancienne-Lorette, un nouveau bail de trois ans est signé avec **Jean Robitaille** et le jeune Jean Robitaille offre en garantie la terre et les bâtiments de son père Jean et les terres de son oncle Siméon. Qui sont ces Robitaille? Nous prendrons connaissance de cette famille au prochain chapitre.

⁹ Voir en Annexe C le texte intégral de cette correspondance.

¹⁰ Dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de janvier 1968, Pierre-Georges Roy liste les documents relatifs aux moulins de St-Gabriel conservés aux Archives de la Province et mentionne une correspondance non signée du 17 mars 1849 qui formule une recommandation en faveur des frères Robitaille pour St-Ambroise. Nous n'avons pas retrouvé ce document.

Chapitre 5 – L’arrivée des Robitaille

Pour débiter, essayons de replacer cette famille Robitaille dans le contexte de l’époque.

5.1 Jean et Adélaïde

Le père Jean Robitaille est né à L’Ancienne-Lorette le 3 mai 1805, fils de Joseph Robitaille (1768-1856) et de Josephite Drolet (1772-1858). Son père est cultivateur. Il le sera aussi. C’est comme ça depuis cinq générations. On déboise, on défriche, on cultive, on vit de la terre.

Jean a épousé Adélaïde Debigaré le 26 août 1828 à Notre-Dame-de-Québec. Elle est forte comme lui. Elle n’a pas froid aux yeux. Ils auront quinze enfants, nés entre 1828 et 1851.

À la naissance d’Élisabeth, la petite dernière, treize enfants sont encore vivants. Il y a beaucoup de monde autour de la table à dîner. (voir la fiche familiale en annexe D)

Le père Jean a reçu en donation les terres de ses parents Joseph et Josephite par un acte notarié passé devant le notaire Louis Panet le 16 juin 1847. Cet acte notarié nous apprend que Jean est alors capitaine de milice.

Au cours des générations précédentes, on a vu aussi beaucoup de naissances dans les familles mais la mortalité infantile est élevée si bien que moins d’enfants atteignent l’âge adulte. Au XIX^e siècle, les conditions sanitaires s’améliorent, moins de maladies, moins de famines, plus de secours, plus de nourriture sur la table : les enfants grandissent beaux et forts.

Ainsi donc les parents Jean et Adélaïde sont vraisemblablement désespérés d’établir toute leur marmaille à L’Ancienne-Lorette où les terres sont toutes occupées et de plus en plus petites. Les débouchés sont rares à L’Ancienne-Lorette qui n’a guère que les métiers de l’agriculture comme seule industrie locale. Les six filles trouveront peut-être mari mais les sept fils doivent s’installer. La terre familiale pourra peut-être aller à l’aîné s’il la veut, mais les six autres?

Pendant que les enfants grandissent, Jean et Adélaïde ne peuvent que constater que nombre de leurs congénères des alentours quittent la région pour s’établir de plus en plus loin. Que peut-on faire pour garder les enfants proche?

Pierre Robitaille (1800-1845), grand frère de Jean et de cinq ans son aîné, était boulanger. Ce grand frère Pierre a épousé en 1822 une certaine Jeanne Déry, fille de Louis Déry III, le meunier alors en poste au moulin de L’Ancienne-Lorette.

Le moulin de L’Ancienne-Lorette est situé tout près de la terre de la famille. Dans l’esprit du père Jean, ses fils ont peut-être de l’avenir comme meuniers. Deux des frères du père Jean (Pierre et Louis) sont boulangers. On est en pays de connaissance.

Titre d’ascendance

- I. Pierre R. & Marie Maufay
(Contrat Duquet, 1675-05-05)
- II. André R. & Françoise Catherine Chevalier
(Ste-Foy, 1713-08-11)
- III. François R & Marie Angélique Chartrain
(L’Ancienne-Lorette, 1750-01-26)
- IV. Joseph R. & Josephite Drolet
(L’Ancienne-Lorette, 1790-08-09)
- V. Jean R & Adélaïde Debigaré
(N-D-de-Québec, 1828-08-26)
- VI. Jean, Joseph, Victor, ...

Dès le recensement canadien de 1851, réalisé dans les faits en 1852, on apprend que chez Jean le cultivateur (46 ans) les fils Joseph (21 ans) et Victor (17 ans) sont meuniers, le fils Jacques (16 ans) est apprenti-meunier, les jumeaux Cyrille et Charles (8 ans) vont à l'école et le petit Cyprien n'a que 3 ans. L'aîné Jean (23 ans), lui-même meunier, est marié depuis peu et a quitté le nid familial.

Présentons maintenant un à un les fils de Jean et Adélaïde :

1. Le plus vieux, **Jean** (1828-1907) est déjà meunier depuis qu'il a obtenu le bail du moulin local en 1849. Il sera meunier toute sa vie, d'abord à L'Ancienne-Lorette puis à St-Raymond. Nous reparlerons de lui un peu plus loin.
2. **Joseph** (1831-1909), le suivant, sera meunier à L'Ancienne-Lorette de 1849 à 1860 puis quittera pour prendre épouse à Trois-Rivières et sera longtemps meunier dans cette région. Il reviendra ensuite à Québec.
3. **Victor** (1832-1895) suivra les traces de ses frères. Les deux plus vieux ont dû s'exiler pour aller exercer leur métier dans un moulin à l'extérieur. Lui, plus chanceux, ne ratera pas l'occasion et il achètera le moulin de L'Ancienne-Lorette en 1860. Il pourra y travailler toute sa vie et laisser le moulin en héritage à ses fils.
4. **Jacques** (1837-1921) a commencé comme apprenti-meunier (recensement 1851) et il a travaillé au moulin de L'Ancienne-Lorette mais il a finalement opté pour l'agriculture. C'est Jacques qui a gardé la terre familiale qui lui a été cédée par donation entre vifs en janvier 1865. Au recensement de 1861, il est cultivateur sur la terre de son père. En 1881, toujours cultivateur, il est marié avec huit enfants à charge et son père, veuf, habite dans sa maison.
5. **Cyrille** (1843-1924) a tôt fait de migrer vers la ville. Il avait la bosse du commerce. Il a ouvert un magasin de machines à coudre dans le quartier St-Roch puis a ajouté la vente de pianos et d'appareils de musique.
6. **Charles** (1843-1921) a lui aussi migré en ville. En 1861, à 18 ans, il est apprenti-cordonnier. Ce sera son métier toute sa vie.
7. **Siméon** (1847-1847) est décédé à l'âge de 4 mois.
8. **Cyprien** (1848-1912) sera cordonnier à Québec lui aussi, puis mécanicien et propriétaire de magasin de bicyclettes et d'automobiles avec ses fils Joseph et Adélard. De tous les enfants de Jean et Adélaïde, Cyprien sera celui qui aura la plus grosse famille : 17 enfants.

Jean et Adélaïde ont élevé une grosse famille. Adélaïde est décédée à 48 ans. Son mari a vécu jusqu'à 86 ans. Au registre de sépulture de L'Ancienne-Lorette, on indique qu'Adélaïde et Jean, ancien marguillier, ont été inhumés tous les deux dans l'église, un honneur que l'on réservait aux personnes d'importance. C'est d'ailleurs un honneur que partagera aussi leur fils Victor.

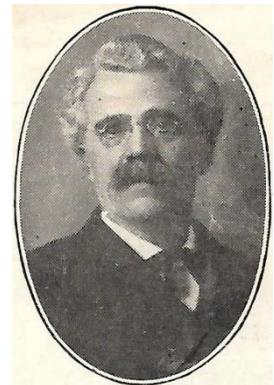


Figure 5- Cyrille Robitaille



Figure 6- Charles Robitaille



Figure 7- Cyprien Robitaille

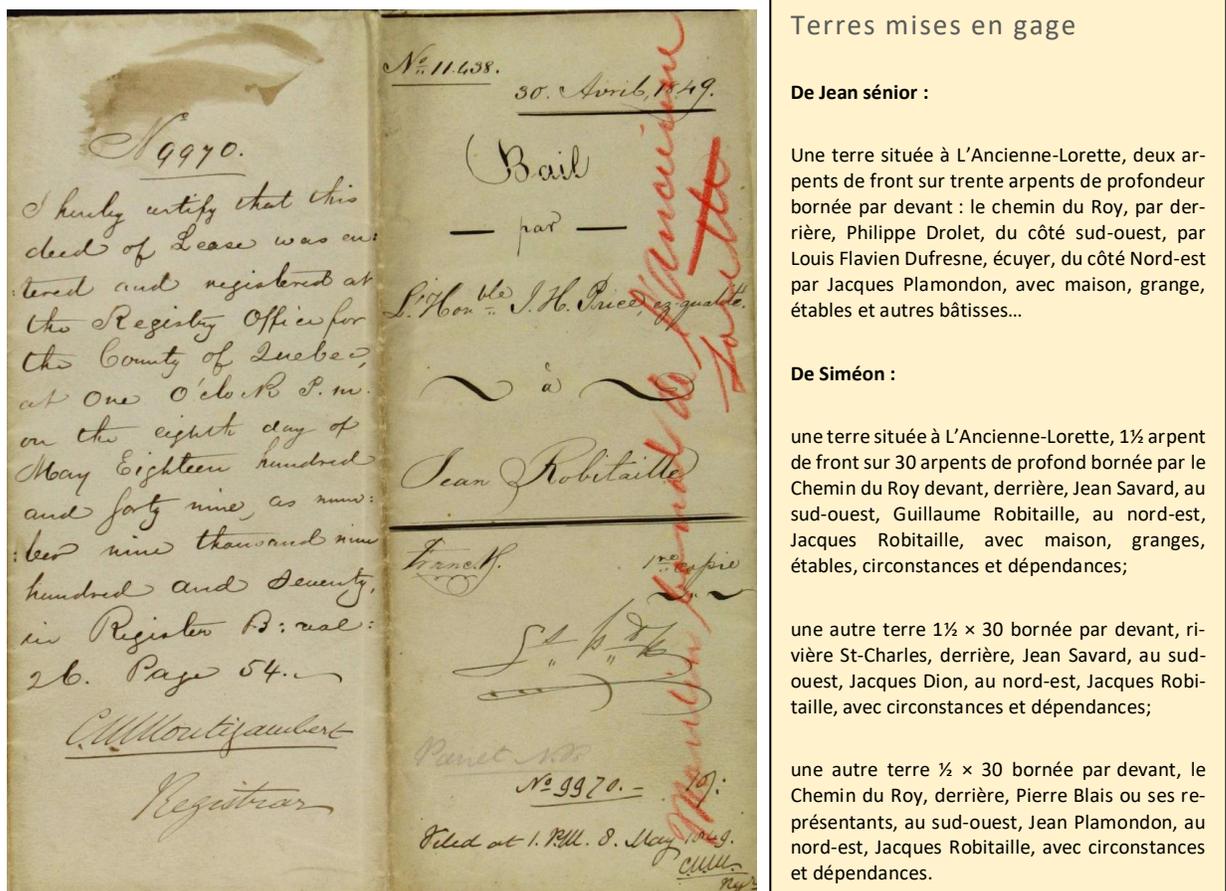
5.2 Jean Robitaille junior

En 1849, comme on l'a vu précédemment, la situation était tendue au moulin de L'Ancienne-Lorette. Towner, le meunier locataire du moulin avait le bail depuis une douzaine d'années mais la Commission des biens des Jésuites a décidé de rompre le bail trois ans avant la fin attendue et de reprendre le moulin.

Il faut trouver un remplaçant et vite. Comme on l'apprend dans la lettre du sous-commissaire Bouthiller adressée à Louis Panet¹¹, les « frères Robitaille » sont pressentis pour reprendre le bail.

Le 30 avril 1849, la commission signe donc, auprès du notaire Panet, un bail pour 3 ans courant du 1^{er} mai 1849 au 30 avril 1852, avec Jean Robitaille « garçon majeur », bail aux conditions très sévères, compte tenu des difficultés rencontrées avec le meunier précédent, M. Towner.

Trois Robitaille signent le nouveau bail : Jean (sénior), cultivateur, Siméon, cultivateur et Jean (junior), meunier.



Terres mises en gage

De Jean sénior :

Une terre située à L'Ancienne-Lorette, deux arpents de front sur trente arpents de profondeur bornée par devant : le chemin du Roy, par derrière, Philippe Drolet, du côté sud-ouest, par Louis Flavien Dufresne, écuyer, du côté Nord-est par Jacques Plamondon, avec maison, grange, étables et autres bâtisses...

De Siméon :

une terre située à L'Ancienne-Lorette, 1½ arpent de front sur 30 arpents de profond bornée par le Chemin du Roy devant, derrière, Jean Savard, au sud-ouest, Guillaume Robitaille, au nord-est, Jacques Robitaille, avec maison, granges, étables, circonstances et dépendances;

une autre terre 1½ × 30 bornée par devant, rivière St-Charles, derrière, Jean Savard, au sud-ouest, Jacques Dion, au nord-est, Jacques Robitaille, avec circonstances et dépendances;

une autre terre ½ × 30 bornée par devant, le Chemin du Roy, derrière, Pierre Blais ou ses représentants, au sud-ouest, Jean Plamondon, au nord-est, Jacques Robitaille, avec circonstances et dépendances.

Figure 8- 03Q_E21S66SS3_SSS6_D1319_0009.jpg-

¹¹ Annexe C.

Comme caution au bail du plus jeune, les deux cultivateurs mettent en gage leurs terres. Le jeune Jean s'engage à verser 50 livres par année au Bailleur.

Dans son ouvrage **L'Ancienne-Lorette** paru en 1973, Lionel Alard, avance que Jean Robitaille semble disparaître à la fin de son bail de 3 ans et il en conclut que « *Jean Robitaille n'avait guère de goût pour la meunerie ou qu'il ne pouvait payer ses redevances.* »

Au contraire, Jean avait bien la fibre d'un meunier. Il a accepté le bail du moulin de L'Ancienne-Lorette en 1849 alors qu'il avait à peine 20 ans. Il a rempli tous ses engagements au cours de son mandat de trois ans. Il a ensuite participé aux enchères pour la vente du moulin en 1852 mais n'avait pas les ressources nécessaires pour compétitionner avec les autres enchérisseurs. Il a malgré tout continué à travailler au même moulin pour le compte de Jean Hamel pendant huit ans. En 1860, il décroche un poste de meunier à St-Raymond¹² où il reste actif pendant une vingtaine d'années. Il avait clairement un « *goût pour la meunerie* ».

Les signataires du bail

Le père Jean sénior, mari d'Adélaïde Debigaré, a 44 ans au moment d'endosser Junior. Jean sénior et Adélaïde ont 12 bouches à nourrir à la maison.

Junior a 20 ans. C'est le fils aîné de Sénior. Il va se marier deux ans plus tard avec Louise Légaré.

Siméon est le frère de Sénior, et l'oncle de Junior. Il est né en 1809, s'est marié en 1831 avec Marie Mayrand. À la signature du Bail, il a 40 ans et il a une huitaine d'enfants à la maison.

Des trois, seul Jean Sénior sait signer.

Le cheminement de Jean junior (1828-1907)

Pour comprendre son cheminement, nous avons refait la chronologie des événements de sa vie.

Date	Lieu	Événement	Métier
1828-11-21		Son baptême	
1844		Liste de paie au moulin	Il travaille à la restauration du moulin
1851-08-12		Mariage avec Louise Légaré	Meunier Louise est fille de Jean-Baptiste Légaré et Louise Robitaille.
1852-06-20	L'Ancienne-Lorette	Baptême de sa fille Louise	Meunier
1854-04-12		Baptême de son fils Jean	-
1854-06-30		Sépulture de Jean	-
1855-08-19		Baptême de Zoël	Cardeur
1857-05-09		Baptême de Zéphirin	-
1859-03-07		Baptême de François	Meunier
1860-06-28	St-Raymond	Obligation auprès de François Bédard, marchand de St-Roch	Meunier Il emprunte 25 louis et hypothèque une terre avec moulin à St-Raymond. Son père le cautionne.
1861-03-31		Baptême de Joseph	Meunier
1861		Recensement	Cultivateur pour un moulin à farine
1863-04-05		Baptême de Ludger	Cultivateur
1866-06-01		Baptême de Jean Baptiste	-
1868-05-24		Baptême de Virginie	Meunier

¹² Obligation par Sieur Jean Robitaille à Sieur Frs. Bédard, BANQ, Greffe du notaire Jos. Laurin, Acte #4223

1871	Recensement	Meunier	
1877-10-02	Mariage de Louise	-	
1880-05-18	Mariage de Zoël	-	Zoël est dit meunier
1880-06-01	Décès de Virginie	-	
1881	Recensement	Meunier	Trois de ses fils sont meuniers : Joseph 20 ans, Ludger 18 et Jean Baptiste 15
1881-03-12	Quittance de son obligation de 1860		
1882-08-14	Mariage de François (cultivateur)	Cultivateur	
1882-08-14	Mariage de Joseph (cultivateur)	Cultivateur	
1887-01-18	Mariage de Ludger (journalier)	Journalier	
1887-07-18	Mariage de Zéphirin (mécanicien)	Non précisé	
1890-09-30	Mariage de Jean-Baptiste (journalier)	Cultivateur	
1891	Recensement	Cultivateur	Il est appelé Johney
1907-05-02	Sa sépulture	-	Il meurt à 79 ans.

En somme, Jean est resté à L'Ancienne-Lorette depuis sa naissance jusqu'en 1860 environ. En 1844 il aurait travaillé à la réfection du moulin. De 1849 à 1852, il a le bail du moulin. De 1852 à 1860, il serait meunier à L'Ancienne-Lorette alors que le moulin est possédé par Jean Hamel. Vers 1860, il s'installe avec sa famille à St-Raymond où il est meunier pendant une vingtaine d'années avant de redevenir cultivateur et le rester jusqu'à sa mort. Selon son acte de sépulture, il serait décédé à Québec et enterré à St-Raymond.

On a vu que ses fils Zoël, Joseph, Ludger et Jean-Baptiste ont aussi touché au métier de meunier.

Le cheminement de Joseph (1831-1909)

Pendant que nous y sommes, examinons le cheminement de son frère Joseph.

Date	Lieu	Événement	Métier	
1831-02-13	L'Ancienne-Lorette	Son baptême		
1844		Liste de paie au moulin	Il travaille à la restauration du moulin	
1851		Recensement	Meunier	
1860-01-30	Trois-Rivières / Louiseville	Mariage avec Émilie Bernier	Meunier	Il se marie à Trois-Rivières, mais il habite à la Rivière-du-Loup (Louiseville)
1860-12-23		Baptême d'Adélarde	Meunier	À Trois-Rivières
1863-12-29		Sépulture d'Émilie	Meunier	À Trois-Rivières
1869-04-05		Mariage avec Philomène Dumontier	-	À Louiseville
1870-04-17		Baptême de Rébecca	Meunier	À Louiseville
1871		Recensement	Meunier	À Louiseville
1873-11-27		Baptême de Donat	Meunier	À Louiseville
1877-01-11	Ste-Flore	Baptême d'Arthur	Meunier	
1881		Recensement	Meunier	
1884-01-08		Vente de ses biens par le Shérif		
1891		Recensement à Québec	Commis de moulin à coudre	
1899-06-26	Québec	Mariage de Napoléon (mécanicien)	Marchand de bois	
1901		Recensement	Mécanicien	
1903-02-02		Mariage d'Arthur	-	

1904-09-27	Mariage de Rébecca	-	
1909-02-12	Sa sépulture	-	Il meurt à 77 ans

En somme, après sa jeunesse à L’Ancienne-Lorette, il va se marier à Louiseville. Il travaille comme meunier dans la région pendant un bout. Sa première épouse meurt. Il se remarie à Louiseville, passe à Ste-Flore comme meunier pendant un autre temps.

Dans la Gazette officielle du Québec, le 3 novembre 1883¹³, on trouve l’annonce d’une vente par le Shérif d’« un lot de terre situé en la paroisse de Sainte-Flore sur le chemin des Pilles... avec un moulin à farine, un moulin à scie, un moulin à carder et un foulon avec leurs tournants et travaillants dessus érigés, circonstances et dépendances » dans le cadre d’une poursuite entre Adam Rémillard, demandeur et Joseph Robitaille, défendeur.

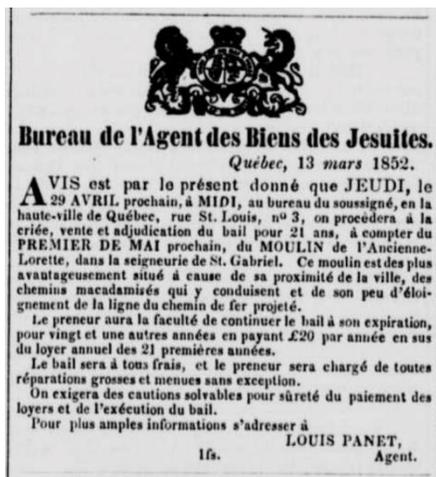
Puis, entre 1881 et 1891, Joseph revient à Québec pour occuper divers emplois. Il a peut-être travaillé dans les moulins à coudre chez son frère Cyrille.

Dans l’Annuaire de la ville de Québec 1896-1897¹⁴, on le retrouve habitant au 145 Charest où il est inscrit comme *ancien meunier*. Il en sera de même pour plusieurs années car il y est encore en 1908-1909¹⁵ et même en 1909-1910¹⁶.



5.3 Jean Hamel

Vers 1850, le Gouvernement constate que la gestion du patrimoine hérité des Jésuites lui pèse et s’avère une source de dépenses démesurées. Il songe sérieusement à mettre en vente les moulins jésuites de la région de Québec mais le temps passe et le bail du moulin de L’Ancienne-Lorette tire à sa fin. Au printemps 1852, on annonce donc que le bail du moulin sera mis aux enchères le 29 avril. Mis à prix à 30 livres par année, l’encan est remporté par F.-X. Labrie avec une offre de 40 livres par an.



Ce bail semble n’avoir jamais été signé car les événements se précipitent. La mise en vente du moulin de L’Ancienne-Lorette et de son domaine est décidée peu après. La mise aux enchères sera tenue le 15 juillet 1852 aux bureaux de l’Agent des Biens des Jésuites, rue St-Louis à Québec.

Le procès-verbal de cette vente aux enchères nous est parvenu et nous y apprenons les conditions de la vente ainsi que le déroulement de l’enchère. Le moulin avec ses dépendances est mis à prix

¹³ <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2354750>

¹⁴ <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3691344>

¹⁵ <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3691507>

¹⁶ <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3691513>

pour 600 livres, une demi-douzaine d'intéressés font monter les enchères. On remarque que Jean Robitaille offre 660 livres, mais son offre est vite supplantée par d'autres enchérisseurs. Le moulin est adjugé à Antoine Déry¹⁷ pour 1050 livres mais Déry ne peut réunir à temps les garanties demandées et c'est donc au suivant, Jean Hamel, que le moulin est vendu pour 1000 livres.

Ce document nous apprend que le moulin est vendu avec le droit de banalité, ce qui implique que le meunier du lieu récupérerait la « part du seigneur » sur toutes les céréales qu'il moulait. Ça ne sera d'ailleurs pas le cas pour les autres moulins de la région vendus dans les années qui suivront.¹⁸

Dans le procès-verbal de la vente aux enchères où sont précisées les conditions de la mise en vente, on retrouve en marge du document un ajout de dernière minute qui précise que le moulin à carder et ce qui en dépend « est la propriété de Jean Robitaille qui verra à l'enlever dans les 4 jours suivants la vente »¹⁹. Cela montre bien l'intérêt au moulin démontré par Jean Robitaille durant son court bail de trois ans. Cela explique aussi pourquoi, en 1855, au baptême de son fils Zoël, Jean précise qu'il est cardeur et non pas meunier.

Il faut comprendre qu'en 1852, le moulin est encore en bien mauvais état et demande des réparations importantes qui ont été évaluées par un expert à environ 566 livres. La vente est assortie d'une obligation de continuer d'offrir la banalité, c'est-à-dire de moudre le grain des censitaires et de verser des redevances au seigneur. Le régime seigneurial est toujours en vigueur et le restera encore jusqu'en 1854. En achetant le moulin en 1852, Jean Hamel s'engage donc à offrir le service de meunerie, de verser cens et rentes au seigneur (au montant de 34 sols par an) et d'apporter toutes les réparations au domaine du moulin mentionnées dans le rapport d'expertise joint au contrat de vente.

¹⁷ Selon toute vraisemblance, cet Antoine Déry est nul autre que le fils de Louis Déry III. Antoine est né le 29 mai 1808. Il a donc 44 ans au moment de la vente aux enchères.

¹⁸ Liste faisant mention de transactions concernant des moulins faisant partie des biens des Jésuites situés dans le district de Québec (BANQ Cote : E21,S64,SS5,SSS2,D612) (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patri-moine/details/52327/3147878>)

¹⁹ BANQ Cote : E21,S64,SS5,SSS6,D1391-2

Rappelons que le propriétaire (ou le locataire) du moulin n'en était pas nécessairement le meunier. Il pouvait engager un ou plusieurs meuniers pour opérer le moulin au quotidien et moudre le grain.

Jean Hamel est-il meunier? Au recensement de 1851, il est épicier dans le quartier St-Roch, à Québec. Ainsi donc, notre épicier de St-Roch a été parachuté meunier à L'Ancienne-Lorette. Sans formation préalable, on devine qu'il engage vraisemblablement Jean junior qui est déjà en poste comme meunier en chef au moulin depuis trois ans.

Cependant on sait que Jean Hamel s'installe alors à L'Ancienne-Lorette car, dès 1853, il fait baptiser son fils Eugène à L'Ancienne-Lorette et le registre précise alors qu'il est *Meunier Bourgeois*. La nuance ici est intéressante. Le célébrant du baptême n'écrit pas Meunier mais bien Meunier Bourgeois, signifiant par là que c'est un meunier du dimanche, une sorte de *gentleman farmer*.

En 1854, Jean Hamel fait baptiser Rosalie Marie et, cette fois, il est simplement meunier : le métier commence à rentrer, il a désormais de la farine dans le sang.

En 1858, le 27 septembre, il fait baptiser Marie Emma, il est encore meunier mais, surprise, le parrain est alors un certain Victor Robitaille!

1855 – Au bas du ravin, derrière l'église, le moulin à farine de la Vieille-Lorette fonctionne tant bien que mal depuis un siècle. Jean Hamel, un marchand-épicier du faubourg Saint-Vallier, en a fait l'acquisition à l'automne 1852.

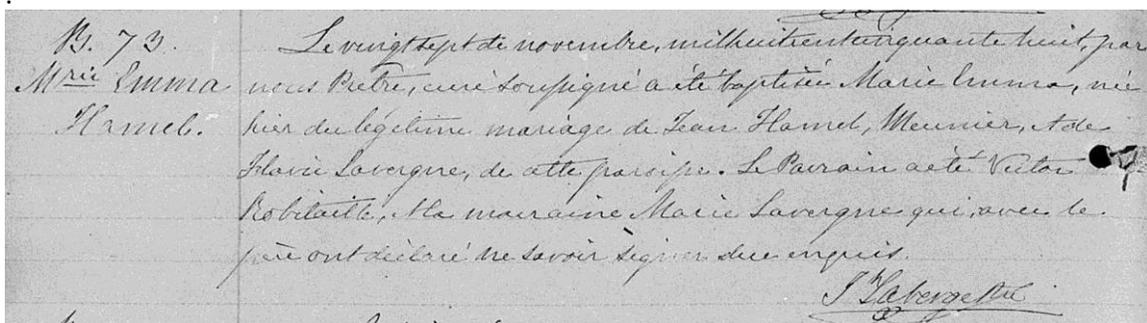
Le bâtiment en pierre et à deux étages, possède deux moulanges (meules à grains), une pour le blé et une autre pour l'avoine ainsi qu'un moulin à carder (à démêler les fibres de la laine), sous la responsabilité d'un locataire.

L'installation ne peut fonctionner que par grandes eaux, car la force communiquée ne peut qu'opérer qu'une moulange à la fois. Le moulin est dans un bien mauvais état, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur et, depuis quelques années, les habitants de la paroisse de la Vieille-Lorette sont quelquefois obligés d'aller au moulin voisin. Le moulin emploie deux personnes : le meunier Jean Robitaille et un apprenti.

Un deuxième moulin à carder et à fouler (à battre la laine tissée) a été construit à environ 20 arpents du moulin à farine. La construction du moulin a coûté 350 £ (575 \$), mais les revenus défraient à peine les intérêts sur le capital, quoiqu'un seul manœuvre puisse le faire fonctionner.

Gilles Falardeau,
Société d'histoire de L'Ancienne-Lorette

Encadré dans le *Journal de L'Ancienne-Lorette* (mars 2017, page 31)
***Voir aussi Annexe G



Dès 1860, Jean Hamel met son moulin en vente et ce sera Victor Robitaille qui achètera le moulin et son domaine.

Après avoir vendu le moulin, Jean Hamel va aller s'installer comme commerçant à Montmagny, contrée d'origine de son épouse. Il y habitera jusqu'à son décès en 1890.

5.4 Victor Robitaille

En 1860, Victor Robitaille achète donc le moulin. Victor paie alors 1900 livres. La vente est consignée chez le notaire Étienne Légaré en date du 18 janvier 1860. Les images intégrales de ce contrat sont disponibles sur le site BANQ Numérique²⁰.

Le contrat précise que la vente inclut « *la maison, le moulin, le hangar, étables et autres bâtisses dessus construites, privilège d'eau et le droit de banalité dans et sur toute cette partie de la seigneurie de St-Gabriel qui se trouve maintenant comprise dans les limites de la Paroisse de l'Ancienne Lorette...* ».

Au moment de la vente, Victor a 28 ans et il est marié depuis cinq ans à Marie Agnès Lavergne dite Renaud. Il est amusant de noter que le vendeur Jean Hamel est l'époux de Flavie Lavergne dite Renaud, la sœur de Marie Agnès et de deux ans son aînée.

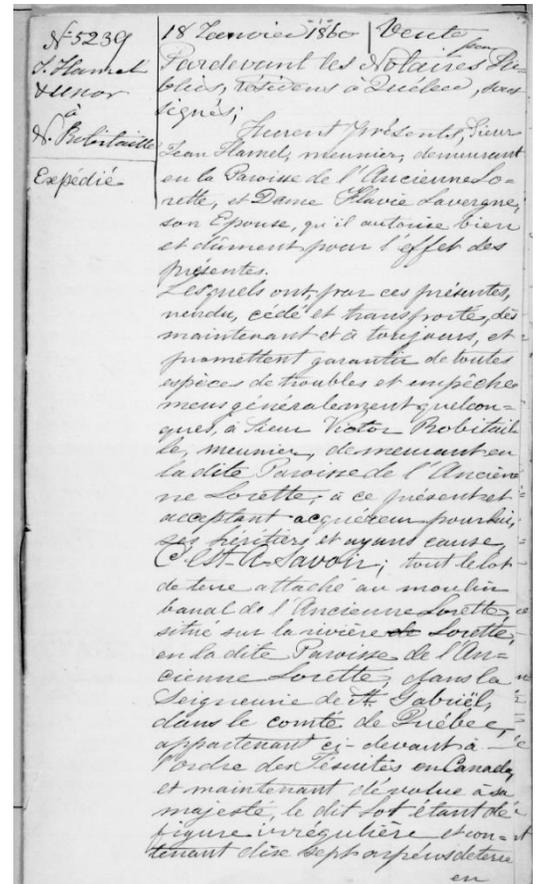


Figure 9- Contrat de vente du moulin de Jean Hamel à Victor Robitaille

Incendie de 12 octobre 1862

Dans le *Courrier du Canada* du mercredi 15 octobre 1862, on apprend, page 3, qu'un incendie s'est déclaré dans le moulin Robitaille de L'Ancienne-Lorette « *dimanche dernier vers 5 heures du matin* » et que tout y est passé.

Victor a dû se relever de ce désastre puisque le 27 juin 1872, douze ans après la prise de possession du moulin, il retrouve Jean Hamel chez le notaire Étienne Légaré pour recevoir quittance de sa dette. Victor reste ensuite en poste au moulin jusqu'à sa mort en 1895.

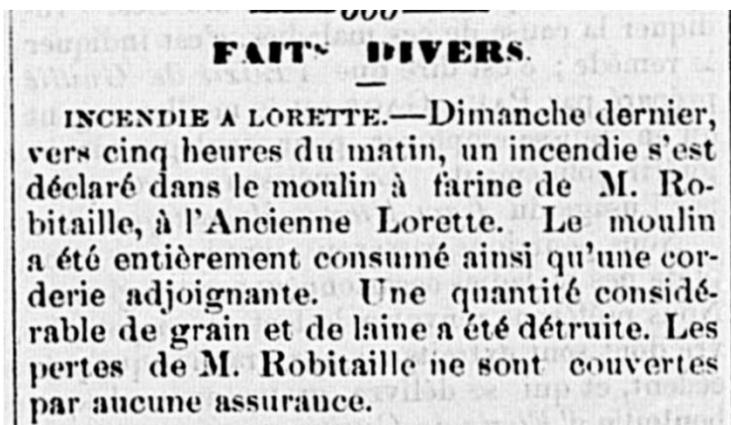


Figure 10- Incendie de 1862

Les premiers enfants de Victor

Le couple Victor et Agnès a eu quatre enfants entre leur mariage en 1855 et l'achat du moulin en 1860. Deux enfants morts à la

²⁰ <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3770537?docref=MfkiF1L9qIJN3RGyBmEe0g>

naissance sont restés sans nom. Flavie est née en 1857²¹ et Adélaïde en 1859. À chaque événement inscrit au registre de paroisse entre 1855 et 1860, il est mentionné que Victor est meunier. Il y a lieu de croire que Victor a tout ce temps travaillé au moulin de son beau-frère Jean Hamel.

Le cheminement de Victor (1832- 1895)

Date	Lieu	Événement	Métier	
1832-08-16		Son baptême		
1851		Recensement	Meunier	
1855-02-12		Épouse Marie-Agnès Lavergne	Meunier	
1856-02-18		Sépulture d'enfant anonyme	Meunier	
1857-03-20		Baptême de Flavie	Meunier	
1858-10-02		Sépulture d'enfant anonyme	Meunier	
1859-11-11		Baptême d'Adélaïde	Meunier	
1860		Achat du moulin	Meunier	
1861	L'Ancienne-Lorette	Recensement	Meunier	
1861-01-05		Baptême de Joseph	Meunier	
1862-10-12		Incendie au moulin	Meunier	
1864-04-01		Baptême d'Eugène	Meunier	
1886-02-02		Baptême de Ludger	Meunier	
1867-11-12		Baptême de Marie Anne	Meunier	
1895-08-21		Sa sépulture	Meunier	Il meurt à 63 ans

Son parcours est limpide. Il est meunier toute sa vie.

5.5 Les fils de Victor : Joseph et Eugène

Deux des fils de Victor et Marie-Agnès poursuivront l'œuvre familiale au moulin de L'Ancienne-Lorette. Il s'agit de Joseph et d'Eugène.

Joseph est né le 4 janvier 1861, sixième enfant de la famille, et il est décédé à 74 ans le 14 mars 1935. Il était «meunier et marchand de grain» et on le disait «en affaires avec son frère Eugène». Marié à 34 ans avec Anna Pageot, il n'a pas laissé de descendants, leur seul fils Victor étant décédé en très bas âge.

Eugène est né le 1^{er} avril 1864 et est décédé à 87 ans le 8 juin 1951. Il était « *meunier, marchand de grain et organiste* ».

Dans le journal *L'Étendard* du 19 décembre 1890, on relate un déraillement de train Intercolonial. L'Express en provenance d'Halifax déraile à St-Joseph, près de Lévis et Eugène est blessé. Heureusement, il s'en est remis. On comprend ainsi qu'Eugène n'est plus à cette époque le meunier couvert de farine qui vivait à demeure dans le moulin. On entend



²¹ Les parrain et marraine de la petite Flavie sont Jean Hamel et Flavie Lavergne! Ce même Jean Hamel qui a acheté le moulin en 1852 et l'a revendu à Victor en 1860.

qu'en homme d'affaires, il voyage déjà à la recherche de débouchés et d'opportunités de commerce pour le moulin de son père.

Eugène a épousé Hélène l'Heureux le 23 mai 1898. Il avait alors 34 ans et elle 25. Ils ont eu huit enfants dont deux sont décédés en bas âge. Leur fille aînée Anna Marie sera, comme son père, organiste pour la paroisse pendant de nombreuses années. Leur fils Eugène, né en 1901 sera lui aussi organiste.

Un article dans le journal *La Presse* du 26 juillet 1907²² décrit le village de L'Ancienne-Lorette à l'occasion de la bénédiction de la pierre angulaire de la future église. Page 8, on y écrit :

« Nous voyons encore comme vieille relique le vieux moulin banal des Jésuites de 1674 et restauré en 1777 et qui est maintenant la propriété de MM. Joseph et Eugène Robitaille, meuniers, aussi propriétaires de l'Installation électrique de cette paroisse »

Dans les annuaires de la ville de Québec conservés aux Archives, on retrouve facilement les membres de la famille impliqués dans le commerce du grain. À titre d'exemples, mentionnons :

- En 1905-1906, Joseph et Eugène, meuniers et marchands de grain sur la rue St-Vallier où ils ont bureau et moulin « *près de la barrière* ».
- En 1916-1917, Joseph et Eugène Robitaille marchands de grains installés au 21 de la 1^{re} Avenue dans le quartier Limoilou, non loin de Ludger, leur jeune frère, qui se dit marchand de graines.²³
- En 1924-1925, l'entreprise **Jos et Eug Robitaille** est aussi installée au 1283 rue St-Vallier en plus du commerce de la 1^{re} Avenue.
- En 1935-1936, l'entreprise **Jos et Eug Robitaille** est encore installée au 1283 rue St-Vallier et au 31 de la 1^{re} Avenue.

* * * * *

Dans *Récits Laurentiens* (1919), le frère Marie-Victorin écrit :

*« La curiosité, décidément piquée, amena le lendemain soir tout le village de L'Ancienne-Lorette sur le perron de l'église. On y voyait les Hamel, vieux et jeunes, le père François Kirouac et ses garçons qui n'avaient qu'à traverser le champ et à passer le tourniquet, **les Robitaille du moulin**, les Blondeau, les Gauvin, les Pageot, le père Huot, maître d'école, et jusqu'au docteur Laurin, des Saules, qui, revenant d'une visite aux malades dans les Grands-Déserts, attacha son cheval à un poteau, et attendit dans sa voiture. »*

Il fait alors sans doute référence à Joseph et Eugène.

²² <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3213373>

²³ <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3691627>



Figure 11- Monument funéraire de la famille de Victor Robitaille au cimetière de L'Ancienne-Lorette (photo par l'auteur)

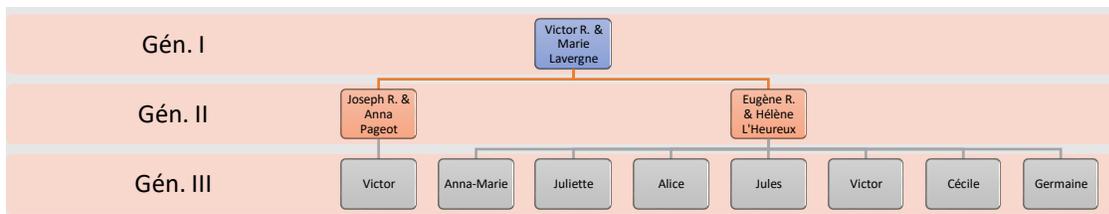


Figure 12 - Hiérarchie des personnes identifiées sur la pierre tombale. Un seul enfant d'Eugène et Héliène n'apparaît pas ici. Il s'agit d'Eugène junior (1901-1963), le seul qui se soit marié.

Chapitre 6 – Les cartes de Pinsonneault

Pierre-Fortunat Pinsonneault tenait un prospère studio de photographie à Trois-Rivières. Non satisfait de se contenter de prendre le portrait des citoyens de sa contrée, il a voulu élargir son champ d'action en faisant la vente de cartes postales fabriquées en France. Voyant que cela fonctionnait bien, il eut l'idée de faire ses propres cartes postales à partir de ses propres photos.

Pour élargir son catalogue, il entreprit en 1903 puis en 1905 une tournée de villes et villages pittoresques du Québec, incluant une visite au village de L'Ancienne-Lorette où il fit une série de photos des principaux points d'intérêt dont notamment le vieux moulin banal de l'endroit.

Nous pouvons ainsi contempler quelques images du domaine et du moulin à son apogée, alors qu'il a encore fière allure.



Figure 13- Pinsonneault #13 Résidence et Moulin Robitaille On entrevoit la résidence Robitaille sous les arbres à gauche (source BANQ)



Figure 14- Pinsonneault #6 Le moulin, vu du pont qui surplombe la rivière Lorette (Musée McCord MP-0000.1183.12)



Figure 15- Le même coin en 2020 (Photo de l'auteur)

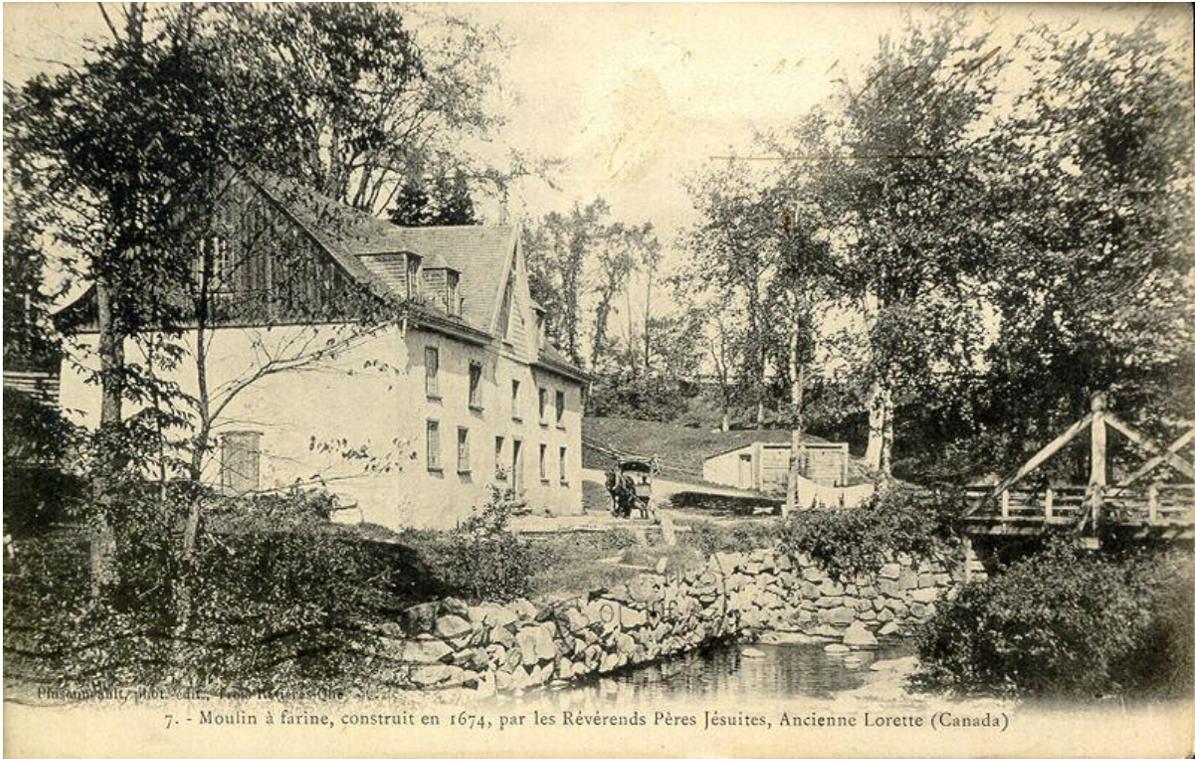


Figure 16- Pinsonneault #7 Le moulin vu de la rivière, en contrebas de l'image précédente (source BAnQ). La date de 1674 dans la légende est invraisemblable. Ce moulin a été construit en 1755.



Figure 17- Pinsonneault #5 Avenue des peupliers - Le moulin est sur la gauche et la Résidence au bout de l'allée; au centre le canal d'arrivée d'eau au moulin (Source BAnQ)



Figure 18- Pinsonneault #9 Petite rivière Lorette (Source BAnQ)

Chapitre 7 – Amener de l’eau au moulin

Pour opérer un moulin à eau, il va de soi qu’il faut lui assurer un apport constant en eau vive.

À cette fin, à l’Ancienne-Lorette, les anciens ont mis à profit le dénivelé de la rivière entre ses méandres pour se constituer une chute d’eau suffisante en hauteur et en volume.

Le premier ouvrage, dès 1717, a été d’harnacher la rivière Lorette en aménageant deux barrages. Dans les documents d’époque, on parle le plus souvent de deux chaussées, une petite et une grande, qui sont situées en amont au nord, près du chemin du moulin. Ces deux barrages ont permis une retenue d’eau formant un bassin qui garantissait un apport constant au moulin.

À partir de ce bassin, on creusa un canal de dérivation qui menait directement au moulin situé en aval. Rappelons qu’initialement le premier moulin a été construit à l’est du chemin du moulin. Ce moulin a été en opération de 1718 à 1755.

En 1755, un nouveau moulin a été édifié à l’ouest du chemin et donc le canal de dérivation a dû être réaménagé, détourné à mi-parcours pour se rendre au nouveau moulin.

On peut comprendre que l’approvisionnement en eau pour le meunier est un facteur critique de succès et nécessitait une attention constante. À plusieurs reprises dans les documents d’archives, on voit que les chaussées ont demandé des réparations importantes.

- En 1803, on paie 24 livres à Louis Déry pour travaux de réparation à la chaussée effectués l’année précédente.
- En février 1806, Louis Déry reçoit 36 livres pour les travaux effectués en octobre sur la chaussée.
- En octobre 1821, Louis Déry présente une facture de 39 livres pour des réparations à la toiture du moulin et aux deux chaussées.
- En juillet 1823, le même Louis Déry fait le détail des réparations à faire à la grande chaussée. Il présente ensuite une facture de 150 louis pour la réfection de cette grande chaussée.
- En juin 1826, la Commission des biens des Jésuites reçoit le rapport de John



Figure 19 - La petite chaussée, en des temps plus heureux. (Photo SHAL)

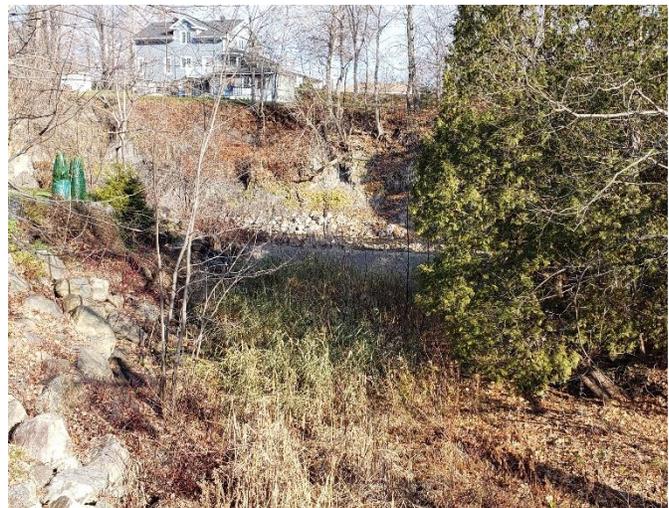


Figure 20- Le même site en 2020. On distingue à peine le barrage de béton maintenant à sec

Henderson qui confirme que les travaux de réfection des chaussées ont été correctement menés.

Le détail des factures présentées par Déry en 1821 nous montre qu'à l'époque les barrages étaient essentiellement faits en bois. Le rapport Henderson de 1826 indique que les barrages refaits en 1824 sont constitués de gros billots et de poutres de cèdre lestées de grosses pierres, le tout recouvert de solides madriers embouvetés. L'ensemble fortement renchaussé de terre et muni d'une porte d'évacuation des crues. Henderson conclut que le travail a été bien fait et que les ouvrages, solides, devraient durer. En 1843, on estime pourtant encore à 150 livres le travail de réparation des chaussées. Un autre rapport signé par Georges Bisset en date du 27 janvier 1852, en arrive encore à la conclusion que les chaussées devront être à nouveau retapées pour un coût d'environ 150 livres.

On voit que l'entretien de ces ouvrages devrait être souvent refait. À partir de 1852, le moulin étant passé en mains privées, on ne retrouve plus de relevé des réparations au moulin ou à ses chaussées et canalisations mais on peut facilement comprendre que les coûts sont récurrents. Que ce soit pour opérer le moulin à farine ou le moulin à carder ou la centrale électrique, le moulin a toujours besoin d'eau. On continuera donc d'entretenir constamment les barrages.

Les deux chaussées étaient encore bien en place jusqu'à la fin du XX^e siècle, formant ainsi pendant près de trois siècles un microcosme de verdure, une oasis accueillant pour les oiseaux de passage, la petite faune, les riverains et les promeneurs. Le petit lac formé par les deux barrages entourait une île rafraîchie par les cascades qui affleuraient sur le sommet des deux ouvrages.

Dans le plan de mise en valeur préparé par André Robitaille en 1965 et dont nous parlerons plus loin, le site des chaussées devait être aménagé pour accueillir un restaurant, un petit pont piétonnier aurait mené, sur l'île, à un embarcadère pour canots et chaloupes.

Après la démolition du moulin, le Domaine du moulin a été développé en quartier résidentiel et les résidents du quartier ont continué pendant des années à assurer un entretien minimal des barrages, non plus pour leur apport économique-industriel mais pour leur attrait écologique de convivialité et, certes aussi, en respect de la tradition séculaire.

La petite chaussée avait d'ailleurs été refaite à neuf par la municipalité de L'Ancienne-Lorette à la fin des années 1990 mais la grande chaussée a fini par céder en 2014. Le bassin s'est alors drainé, l'île s'est rattachée en péninsule à la rive nord-ouest, le lit asséché s'est comblé de végétation envahissante. Aujourd'hui le bassin n'est plus, le bras nord de la rivière est asséché. La petite chaussée, intacte, n'est plus d'aucune utilité, l'eau se fauillant dans l'autre bras de la rivière.

Chapitre 8 – L'âge d'or puis le déclin

Les moulins à farine, surtout au Canada, étaient des équipements coûteux à construire et surtout à entretenir. Les hivers rigoureux réduisaient presque à néant la force motrice des moulins à eau et faisaient la vie dure aux conduites et rigoles, à la maçonnerie et globalement à tout le matériel. Le bois exposé à l'eau, à l'humidité constante et au gel pourrissait rapidement et demandait une attention constante.

L'équipement était donc dispendieux et la tâche du meunier était un fardeau considérable.

Pour diversifier les activités et rentabiliser le moulin, les frères Joseph et Eugène Robitaille installent dès 1901 une génératrice au moulin pour produire de l'électricité et en alimenter le village. Pour réduire les coûts d'entretien et augmenter la puissance du moulin, ils remplacent en 1917 la grande roue du moulin par une turbine plus efficace. On rapporte que la turbine fut arrêtée finalement en 1939 et le moulin alors laissé à l'abandon.

Le déclin était inéluctable. Depuis des décennies, les cultivateurs de L'Ancienne-Lorette avaient délaissé la culture du blé pour se contenter de produire du foin, moins compliqué et aussi rentable, compte tenu de la proximité de la ville et de la demande importante de foin.

L'arrivée des grandes minoteries industrielles a aussi sonné le glas des petits moulins à farine locaux. Les meuniers de L'Ancienne-Lorette ont dû diversifier leurs services pour maintenir leurs revenus et ont dû profiter de la terre entourant le moulin pour la cultiver et assurer la subsistance de leur famille.

L'histoire n'a pas retenu le détail de la vie des meuniers Robitaille à L'Ancienne-Lorette entre 1850 et 1950. Rien ne semble avoir été consigné publiquement après la vente de 1860. On a vu toutefois qu'il se sont activés dans le commerce au détail en ville, à Québec. Pendant que le commerce les occupe en ville, le moulin de L'Ancienne-Lorette devient de moins en moins utile à leurs fins. C'est dans les journaux qu'on apprend avec bien du retard qu'une tempête a arraché le toit du moulin le 8 février 1947 et abattu une partie des murs. L'édifice avait été laissé à l'abandon depuis déjà longtemps, faut-il comprendre.

Le moulin de L'Ancienne-Lorette n'est en ce sens pas différent des autres moulins qui sont abandonnés un peu partout. Les moulins ne servent plus. Ils sont dépassés technologiquement et économiquement sans intérêt. On commence à se préoccuper de leur valeur historique et patrimoniale. D'aucuns souhaiteraient qu'on les répare, qu'on les aménage, qu'on les préserve pour le souvenir d'une époque révolue. Ils n'ont plus de valeur économique, seule reste leur valeur symbolique et historique.

Le 2 avril 1949, le quotidien *Le Soleil* rappelle dans une courte rubrique l'histoire du moulin de L'Ancienne-Lorette et termine par « *Mais, avec regret, ce "vieux moulin" qui rappelait tant de souvenirs est en ruines. Il ne reste que les murs.* ». Le 18 septembre 1949, Louis Thivierge signe un article intitulé « *Autant en emporte le vent... et la fumée* » dans *Le Soleil* où il décrit les malheurs qui frappent trois vieux moulins laissés à l'abandon, dont celui de L'Ancienne-Lorette. Il conclut lui aussi que c'est dommage de voir ainsi s'effacer un symbole de dur labeur des ancêtres.

Témoignages visuels

On a vu précédemment par les cartes de Pinsonneault l'état du moulin au début du XX^e siècle. Grâce aux archives, il nous reste quelques témoignages visuels du moulin dans les décennies suivantes.

Ainsi en 1943, après l'arrêt de la turbine mais avant la tempête hivernale qui emportera le toit du moulin, le photographe Omer Parent nous a laissé quelques images du moulin et de ses environs. (BAnQ - Fonds Inventaire des Œuvres d'art effectué par Gérard Morisset, Cote : E6,S8,SS1)



Figure 21- Vue du haut du coteau, on n'aperçoit que la toiture (intacte)



Figure 22- En s'approchant, on peut constater que le coin est à l'abandon



Figure 23- De vieilles moulanges sont adossées au mur, parmi d'autres débris

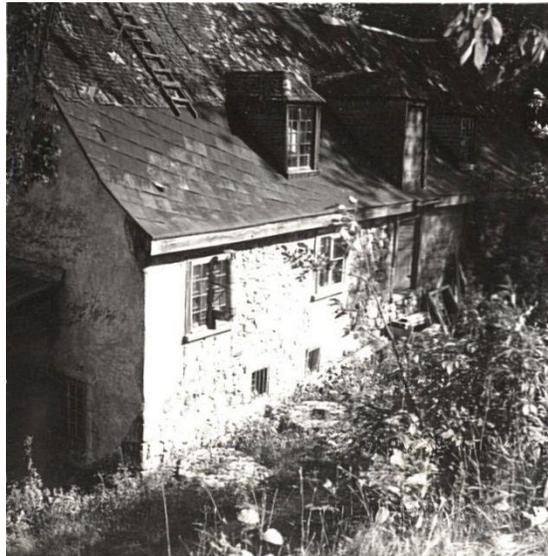


Figure 24- D'autres moulanges gisent au nord du moulin

En 1954, sept ans après l'effondrement de la toiture, le photographe J.W Michaud nous relaie ce qui reste du moulin.



Figure 25- Du pont sur la rivière, entre les murs éventrés, on voit poindre les clochers de l'église (BAnQ Cote : E6,S7,SS1,P98254)



Figure 26- Du même angle en novembre 2020



Figure 27- Sur l'autre pignon du moulin, l'appentis tient bon mais il est envahi par la végétation (BAnQ Cote : E6,S7,SS1,P98253)



Figure 28- Les restes du moulin vers 1960 (Photo tirée des archives de la SHAL)

En 1963, la photo de Laval Bouchard montre les ravages du temps.



Figure 29- En 1963, on ne voit presque plus le moulin, un écriteau sur l'appentis dit : Défence (sic) de passer sur ce terrain. Pas responsable des accidents (photo : Laval Bouchard)



Figure 30 - Étonnante photo par Laval Bouchard qui montre l'intérieur du moulin en 1963.

Chapitre 9 – Projet de relance

Après l'arrêt de la turbine, le domaine du moulin, cerclé par un méandre de la rivière Lorette, est redevenu un paisible écrin de verdure à proximité de l'église paroissiale. Les frères Joseph et Eugène Robitaille habitent le domaine avec leurs familles et poursuivent le commerce de grain en ville.

Les passants empruntent encore couramment le chemin qui passe devant le domaine et d'aucuns sont nostalgiques du temps passé où le moulin était un important centre d'intérêt qui rassemblait la population, où l'on échangeait des histoires pendant que les meules travaillaient bruyamment. Joseph est décédé sans descendant en 1935. Eugène est décédé en 1951.



Figure 31- André Robitaille, architecte-urbaniste

Le curé de la paroisse caresse depuis déjà quelque temps l'idée de mettre en valeur ce domaine et en sème l'idée aux alentours, sans grand succès. Pendant ce temps, les citoyens voient d'autres symboles du temps passé se détériorer lentement et menacer de disparaître. Le moulin est un important symbole de ce patrimoine qui s'efface inexorablement mais il y a aussi les chemins de croix laissés à l'abandon aux quatre coins du village, les chapelles de procession laissées sans entretien, les fours à pain, ...

En 1956, la Chambre de Commerce locale lance l'idée de regrouper ces artéfacts sur les terrains du moulin, de les restaurer et de les mettre en valeur. Les démarches lancées alors restent vaines. Le financement fait défaut.

L'idée reste lettre morte jusqu'à l'intervention du Conseil municipal qui relance le projet et engage à cette fin André Robitaille, un architecte-urbaniste de Québec, pour dresser les plans du réaménagement du domaine Robitaille et de la mise en valeur du site. L'architecte présente ses plans le 9 novembre 1965 au Conseil municipal et il évalue les travaux nécessaires à environ 400 000\$ dont 55 000\$ pour la seule restauration du moulin. La Ville en conclut qu'il lui faudra l'appui financier du gouvernement.

Pendant les années qui vont suivre, le maire et les conseillers vont multiplier les démarches auprès des autorités pour obtenir soutien et financement. Un rapport est déposé en février 1967 au ministère de Affaires culturelles qui prudemment signifie son intérêt sans promettre de financement. Au cours des semaines suivantes, les nouvelles représentations faites auprès du député ne permettent pas d'espérer un endossement solide.

Le quotidien *Le Soleil* publie le lundi 10 avril 1967 un article sous la plume de Florent Plante faisant le point sur le projet et l'absence de financement public. *Le Soleil* titre « Notre-



Dame de Lorette – Le conseil devra peut-être renoncer à un important projet de \$400,000 ». Le mercredi 3 mai 1967, dans le même journal, on apprend la démolition des chapelles de procession qui devaient être intégrées au projet d'aménagement du domaine Robitaille. Le conseil municipal s'est résolu à leur démolition « n'ayant reçu aucune réponse favorable au sujet du site historique ».

Le 30 mai 1967, dans la chronique *Autour de la capitale* du même quotidien, on lit que « la rénovation du domaine Robitaille est souhaitée unanimement de la part du conseil, des corps intermédiaires et des citoyens eux-mêmes ». En effet la Ligue des citoyens de Lorette a formellement donné son appui en évoquant l'unanimité des citoyens pour le projet.

Finalement le Conseil municipal met officiellement fin à l'aventure par une résolution le 16 octobre 1967²⁴. Le contrat de l'architecte est résilié et le dossier est enterré, comme l'ont été les chapelles de procession que l'on voulait préserver. Les ruines du moulin subsisteront encore quelques années avant d'être irrémédiablement rasées en 1973.

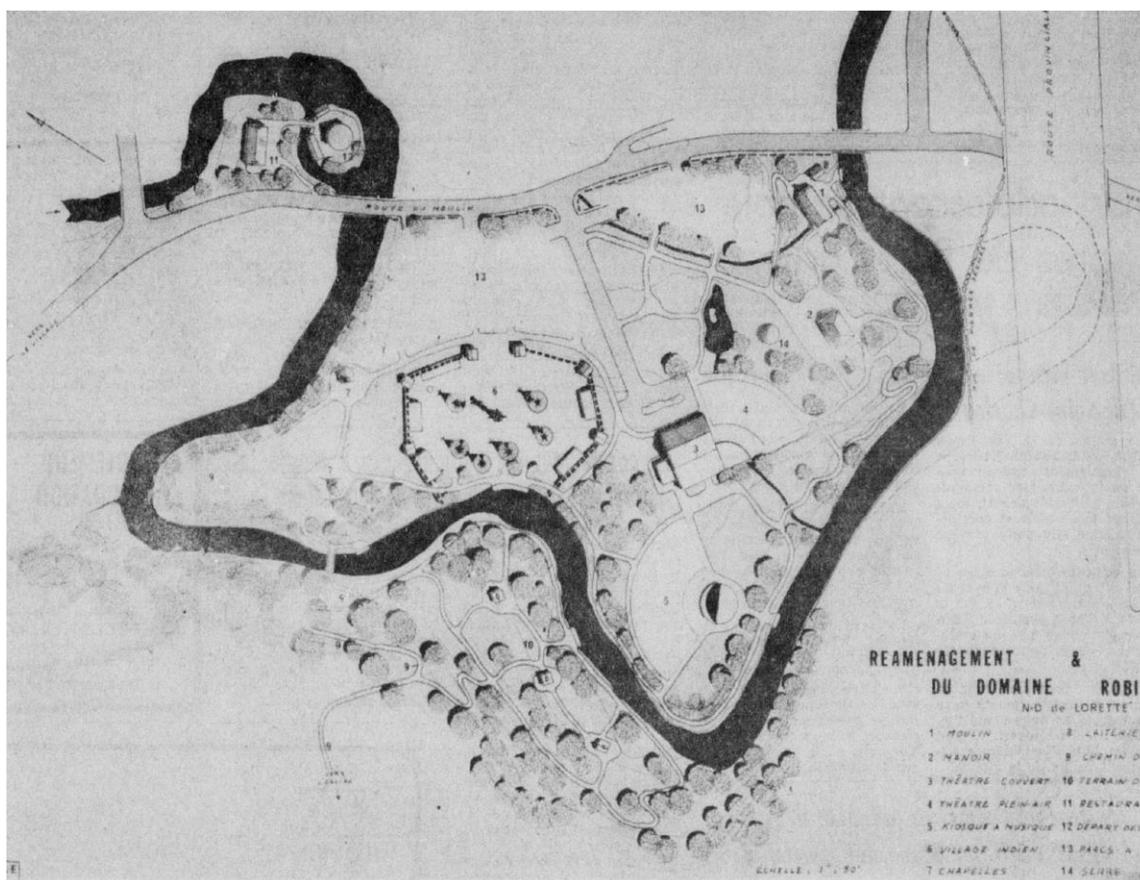


Figure 32- Illustration du projet de réaménagement parue dans *Le Soleil*. Le moulin est situé en haut à droite près du croisement de la route et de la rivière.

²⁴ Par un triste hasard, on apprend le même jour, dans le journal *L'Action*, le décès à l'âge de 67 ans de Mlle Juliette Robitaille, fille de feu Eugène Robitaille, de son vivant meunier et marchand de grains.

Chapitre 10 – Ce qui en reste

Après la démolition des ruines du moulin en 1973, le domaine a été loti et mis en vente. À partir de l'emplacement même du moulin, la ville de L'Ancienne-Lorette a tracé une rue qui entoure la péninsule du domaine et qui porte désormais le nom de rue du Domaine-du-Moulin. Deux douzaines de résidences unifamiliales y ont été érigées.

Il ne reste aujourd'hui aucune trace visible du moulin, pas même une plaque commémorative.

Pour qui voudra aller visiter le Domaine, il reste toutefois une digne construction qui détonne dans cet environnement de nouvelle banlieue huppée.

Au 1283, rue du Domaine-du-Moulin, se dresse une grande maison d'un autre temps, toute fière de ses parements raffinés et de sa toiture rouge vif sur le lot cadastral 189.



Figure 33- Le 1283, rue du Domaine-du-Moulin (Photo de l'auteur)

Cette demeure bourgeoise tout de bois est ornée d'une tourelle centrale en façade qui attire les regards.



Figure 34- Sur cette photo (vers 1960) tirée des archives de la SHAL, on voit la grange du domaine avec, en arrière-plan, l'arrière de la maison du domaine avant qu'elle soit retournée.

Cette demeure aurait été bâtie vers 1855 pour Jean Hamel, alors nouveau propriétaire du moulin et de son domaine. Lorsque Jean Hamel vendit le moulin à Victor Robitaille en 1860, la transaction incluait les ajouts que Jean Hamel avait faits au domaine, ce qui explique qu'ayant payé 1000 livres pour la propriété en 1852, il revendit le tout pour 1900 livres en 1860.

C'est donc Victor et sa famille qui occupa cette maison à compter de 1860. Victor aurait fait ajouter la tourelle centrale vers 1880, sans doute pour

donner plus de prestige à la demeure. D'ailleurs, la demeure est, encore aujourd'hui, souvent surnommée le manoir Robitaille

À une date indéterminée, la résidence a dû être déplacée et retournée car initialement elle faisait face à la rivière mais elle y tourne maintenant le dos.

Les dossiers de la ville de L'Ancienne-Lorette permettent de suivre l'occupation de la maison, On sait qu'elle

a été la propriété des frères Joseph et Eugène Robitaille, après le décès de leur père Victor. En 1954, la maison appartient au fermier Jules Robitaille, fils d'Eugène.

En 1955, on sait que Cécile Robitaille, fille d'Eugène y habite.

En 1956, l'annuaire Marcotte nous permet de savoir que les occupants du 49 rue du Moulin sont : Alice, Anna (organiste), Cécile et Jules Robitaille (fermier), tous enfants d'Eugène.

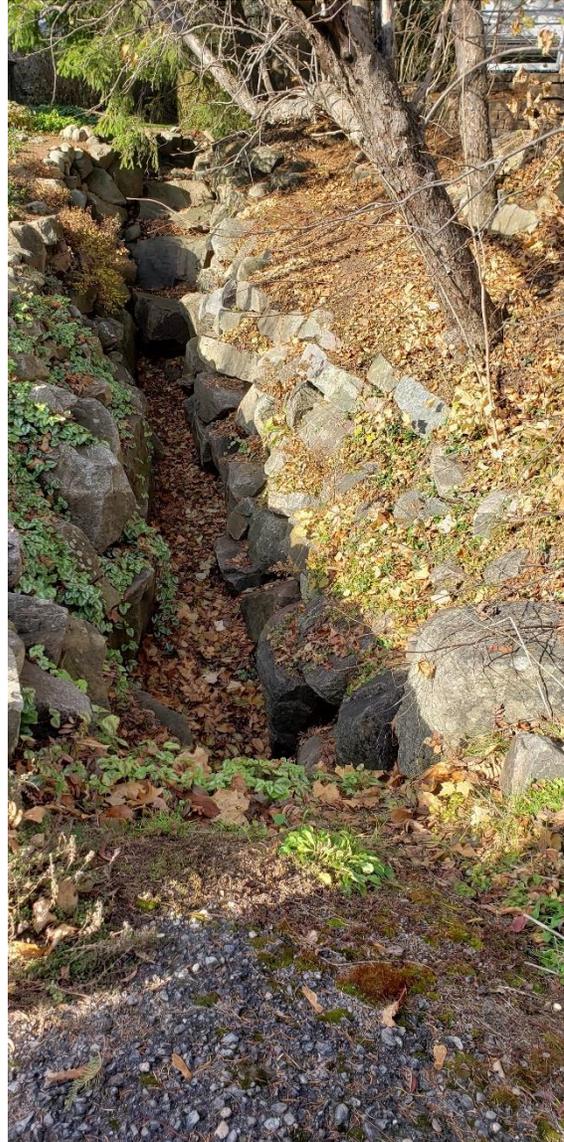
Jules est décédé en 1966, il demeurait alors au 1500, rue du Moulin.



Vestige du canal d'amenée

Depuis la démolition du moulin, tout au long du tracé du canal d'amenée de l'eau, les nouveaux occupants ont aménagé leur terrain à leur guise et plusieurs semblent avoir remblayé le canal. On comprendra que dans ces cas-là, le cours d'eau a été canalisé dans une conduite souterraine. À quelques endroits toutefois l'ouvrage du XVIII^e siècle a été maintenu et même aménagé avec soin.

On peut citer en exemple, la propriété située en face du manoir Robitaille où l'on voit encore clairement, de la rue, le canal d'amenée, dans ses derniers mètres avant l'arrivée au moulin disparu.



Épilogue

Ainsi donc s'achève l'histoire du moulin Robitaille de L'Ancienne-Lorette.

Le moulin, comme l'église du hameau, fut longtemps, pendant deux siècles et plus, un lieu de convergence pour toute la communauté des alentours.

D'abord bien seigneurial des Jésuites puis repossédé par le Gouvernement, puis vendu à des particuliers, le moulin a fait son temps. Rendu désuet par l'évolution du marché et des technologies, il a été laissé à l'abandon, s'est peu à peu écroulé puis, après un ultime effort consenti en vain pour en tenter d'en assurer la préservation, il a été définitivement rasé.

Les seuls survivants de l'aventure sont le manoir attenant au moulin et qui sert de résidence aux meuniers Robitaille et à leur famille. Reste aussi quelques traces du canal d'amenée d'eau et des vestiges des deux chaussées qui harnachaient la rivière jusqu'à tout récemment.

Restent encore, pour quelque temps, les souvenirs des anciens du coin qui ont vu les derniers jours du moulin, qui ont visité le manoir, qui ont trempé leurs pieds dans la rivière Lorette retenue par les chaussées du moulin et qui rêvent encore de restauration.

Puisse ce document ancrer pour la postérité la valeur que ce moulin a pu avoir pour tant de générations d'honnêtes citoyens et de dévoués meuniers.

Annexe A – Médiagraphie

- Le livre **L’Ancienne-Lorette**, de Lionel Allard
- Le *Bulletin des Recherches Historiques* – janvier 1968 (pièces sur les moulins de St-Gabriel conservés aux Archives)
- Quotidien *Le Soleil*
 - L’entrefilet du 2 avril 1949 (p.12) qui fait la chronologie du moulin
 - L’article du 18 sept. 1949 sur le triste sort des moulins déchus
 - L’article du 10 avril 1967 sur la fin imminente du projet de Domaine Robitaille
- Bibliothèque et Archives nationales du Québec :
 - Le dossier E21,S64,SS5 contenant les pièces relatives à la gestion des biens des Jésuites
 - Les photos (cartes postales) Pinsonneault
 - Les images du moulin dans le fonds Inventaire des Œuvres d’art effectué par Gérard Morisset, Cote : E6,S8,SS1
 - Les Annuaires Marcotte de la ville de Québec
- Les registres de paroisse de L’Ancienne-Lorette (pour la généalogie) par le biais de Ancestry.ca, de FamilySearch.com et de BAnQ,
- Site web RDAQ – «Remonter aux sources»
- Le *Journal de L’Ancienne-Lorette*, janvier 2012 (page 8) et mars 2017 (page 31)
- *Cap-aux-Diamants* #78, été 2004 – article de Dominique Laperle sur le métier de meunier en Nouvelle-France *Tourne les moulanges* [en ligne] <https://id.erudit.org/iderudit/7240ac>
- Musée McCord, certaines cartes Pinsonneault MP-0000.1183
- Société d’histoire de L’Ancienne-Lorette, communication privée

Annexe B – Chronologie

- 1711 - La population demande que l'on bâtit un moulin à L'Ancienne-Lorette ²⁵.
- 1717 - En juillet, Pierre Alain et Drolet commencent à aménager la rivière pour le moulin.
- 1718 - Janvier : Laurent Duboc avait déjà au travail, une équipe d'équarisseurs pour le moulin.
- 1718 - Mars-avril : La chaux fournie par Chevalier arrive. Prix, 580 livres.
 - 20 avril : La promenade livre de la pierre de taille pour une somme de 200 livres.
 - 22 avril : Jean-Chs Hamel apporte une toise de pierre et reçoit 40 livres.
 - 8 août : Pose de la 1^{ère} pierre du moulin. On met une plaque de plomb en bas de la fenêtre, par où l'on fait entrer l'arbre, et du côté de la Côte.
- 1718 - Fin de décembre : Noël Alain, le 1^{er} meunier, commence à faire farine. Il exerce ce métier jusqu'à sa mort (28 fév. 1726). Il y est engagé à 2/5 de mouture à lui et 3/5 aux Seigneurs Jésuites.
- 1726-04 - Louis Déry fait virer le moulin avec la condition de recevoir le 1/3 de mouture et de laisser les 2/3 aux Jésuites.
- 1743-04-10, Location du moulin par les Jésuites à Louis Déry.
- 1748-12-03, Décès de Louis Déry I
- 1749-04-24, Anne Riopel, veuve de Louis Déry renonce à la communauté entre elle et le défunt parce que plus onéreuse que profitable. (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3351506>)
- 1752-04-05, Prolongation pour neuf autres années du bail du moulin de L'Ancienne-Lorette, par le Père Gabriel Marcol, supérieur des Jésuites, à Louis Déry, farinier. (Sanguinet, notaire. Expédition.)
- 1755 - Deuxième moulin du village. Le Père Floquet, procureur des Jésuites, fait construire un moulin à deux étages de l'autre côté (sud) du chemin. (C'est le moulin actuel). La pierre du frontispice indique "1755 – P Floquet".
- 1778, Louis Déry doit payer 350 minots de blet (son terme est le 6 avril) (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3146586>) -page 69
- 1779, Louis a payé 300 minots dont 2 minots pour le pain béni
- 1786-08-20, Décès de Louis Déry II. Implicitement, son fils prend la relève.
- 1791, Louis Déry III a le moulin pour 200 minots de blet à commencer le 1 septembre 1791 (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3146586>) -page 71
- 1797-07-25, Bail à ferme du moulin à farine de la seigneurie de Saint-Gabriel (L'Ancienne-Lorette), par le Père Casot à Louis Déry pour 9 ans. (Greffé de Planté. Expédition.) 200 minots de bled en nature (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3151299> <https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151302>) (D1296)
- 1799-09-06, Copie d'un plan de Plamondon, arpenteur définissant le terrain où est installé le moulin banal d'Ancienne-Lorette. (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3146516>)
- 1799-10-15, Concession de deux lots près du moulin par les Jésuites à Louis Déry. (prix 400 livres) (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3152013>) (D575)
- 1800-07-24, Visite de Berthelot aux moulins jésuites de la région. (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3149814>) (D1183)
- 1801-08-01, PV de la Commission où l'on demande un estimé pour la réfection des moulanges. Les moulanges ont été inspectées par William Gibbard (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3148107>) (D690-28)
- 1801-08-26, Les moulanges ont été inspectées par William Gibbard qui estime leur remplacement à 45 livres. Louis Déry propose de les réparer pour 12 livres si on lui fournit les pierres nécessaires. (D690-29) L'achat des pierres et la réparation sont autorisés. (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3148110>) (D690-30)
- 1803-11-26, Reçu par Louis Déry 24 livres de Michel Berthelot pour réparation de la chaussée du moulin (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3148608>) (D244)
- 1806-02-01, État de compte de Louis Déry pour réparation de la chaussée du moulin (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151337>) (D1327)
- 1806-08-06, Annonce de la mise en vente du bail du moulin dans la Gazette de Québec. (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3062610>)
- 1806-09-02, Lettre de Berthelot à Pyke pour annoncer le résultat de l'enchère : Becker a remporté l'enchère avec une mise de 300 Livres (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151306>) (D13)
- 1806-09-05, Extrait de PV de la Commission qui demande de préparer le bail. (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3148336>) (D74)
- 1806-09-11, Inventaire qui constate la situation du Moulin Banal & Seigneurial du fief St-Gabriel, Ancienne Lorette. (notaire Charles Voyer) (Christian Becker. Expédition.) (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151297>) (D1291)
- 1806-09-12, Lettre de M. Berthelot, agent des biens des Jésuites pour le district de Québec à Christian Becker, meunier du moulin de L'Ancienne-Lorette qui demande à Becker de produire les cautions demandées. (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151404>) (D1388)

²⁵ Les entrées en bleu sont tirées du quotidien *Le Soleil* du 1949-04-02 (page 12) qui faisait une chronologie des événements relatifs au moulin.

- 1806-09-12, Lettre à Becker au sujet de l'inventaire et des cautions à présenter (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151404>) (D1388)
- 1806-09-13 et 1806-12-09, Protests par C. Becker contre M. Berthelot. Moulin de L'Ancienne-Lorette. (Voyer, notaire public). Christian Becker, maître meunier, ne veut pas assumer les frais de réparation
- 1806, Gilles Maguire et Joseph Stide dit Anger, maîtres forgerons, témoignent des causes des dégâts au moulin passés inaperçus à l'inventaire de Voyer (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151311>)
- 1806-10-23, Liste des réparations urgentes à effectuer au moulin de L'Ancienne-Lorette, par Christian Becker. (Charles Voyer, notaire. Expédition.) (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151311>) (D1303)
- 1806-10-30, PV de la Commission qui exige que Becker présente ses cautions (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3148183>) (D690-97) (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151487>) (D15)
- 1806-12-29, Lettre de Michel Berthelot à George Pyke pour l'informer que Becker a été sommé de signer son bail et de présenter ses cautions mais qu'il ne s'est pas présenté et qu'il a plutôt transmis une sommation
- 1807-03-04, Procès-verbal de la Commission qui constate les manquements de Becker et qui en appelle au président (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3147984>) (D690-104)
- 1807-09-05, Le menuisier Joseph Alin confirme les dires de Becker au sujet du mauvais état du moulin (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151424>) (D1403)
- 1807-09-05, Procès-verbal des représentations de Joseph Alin, menuisier, et Christian Becker, meunier devant Jenkin Williams, juge de la cour du Banc du Roi au district de Québec, sur l'état des réparations au moulin de L'Ancienne-Lorette.
 - Quatre individus témoignent de l'état du moulin lors de la prise de possession par Becker (il semble bien que Déry ait tout pris ce qui n'était pas attaché et a même arraché quelques items comme des portes.) (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3148970>) (D603)
- 1807-09-11, PV de la Commission qui nous apprend que le Président a confié la cause à ses procureurs (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3148005>) (D690-123)
- 1807-09-19, Christian Becker, se plaint qu'on l'a floué... (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3146992>) (D1620)
- 1807-12-31, Rapport du Procureur Général qui dit avoir intenté une poursuite contre Becker pour 500 livres (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3147910>) (D642)
- 1808-01-16, Des habitants se disent satisfaits de la qualité du moulin et de la farine (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/archives/52327/3151335>) (D1325)
- 1808-01-18, Petition of Christian Becker of Lorette to His Excellency Sir James Henry Craig./Requête de Becker au gouverneur- mauvais état du moulin (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151402>)
- 1809-02-17, PV de la Commission qui relate que le Gouverneur appuie les recommandations de la Commission d'attendre le jugement de la Cour du Banc du Roi (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3148022>)
- 1809-04-29, La Commission formule ses recommandations au Gouverneur (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3147050>)
- 1809-07-29, Proposition de Becker pour un bail de 21 ans en effaçant les dettes passées (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3147026>) (D1651)
- 1809-09-02, Reprise de possession du moulin par la Commission après le jugement porté contre Becker (Que faire des légumes dans son jardin?) (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3147032>)
- 1809-09-05, George Pyke, secrétaire de la Commission, enjoint Michel Berthelot à procéder à un inventaire notarié du moulin en requérant la présence de Christian Becker (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151518>) (D17)
- 1809-09-09, Sommation faite par Michel Berthelot, agent des biens des Jésuites, à Christian Becker, demeurant à St-Augustin près du passage de la rivière du Cap-Rouge, de se présenter à l'inventaire du moulin de L'Ancienne-Lorette (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3152035>) (D595)
- 1809-09-15, Lettre de Berthelot à Pyke pour transmettre le nouvel inventaire notarié du moulin. On apprend que Louis Déry agit temporairement comme gardien du moulin (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151570>) (D18)
- 1809-10-03, Appel de soumission pour location du moulin (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/archives/52327/3151407>) (D1390)
- 1809-12-04, PV de la Commission qui relate que Christian Becker de Cap-Rouge et Louis Déry se proposent pour le bail du moulin. Louis Déry aurait la meilleur offre... Bail de 9 ans
- 1809-12-09, PV de la Commission pour approbation du bail à Déry. Le bail aura cours du 1809-09-02 au 1818-09-02 pour 154.10€ par an (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3148032>)
- 1809-12-20, Signature du bail pour 9 ans avec Louis Déry, notaire Planté
- 1812-03-17, Louis Déry dit à Michel Berthelot qu'il n'arrive pas et qu'il ne pourra pas payer les rentes dues et demande de résilier le bail (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151416>) (D1397)
 - Dans les comptes (https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3149830?docref=jVGWWhYk5TVxz_EqC6sUkg) on voit les versements effectués de semestre en semestre par Louis Déry
- 1812-03-18, Berthelot transmet la demande de Louis Déry à la Commission (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3147114>) (D1730)
- 1812-05-09, Louis Déry demande qu'on résilie son bail, offre de céder deux parcelles de terrain qui lui ont été cédées (vendues) par les Jésuites en 1799 pour les réintégrer au Domaine du Moulin et propose de reprendre un nouveau bail pour une rente allégée de 100 livres par an (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3148069>)

- 1818-01-29, Louis Déry (III) offre de reprendre le bail pour 9 autres années – il semble y avoir flottement dans l’adjudication, (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151418>) (D1399)
- 1818-01-xx, La Commission accepte de refaire le bail de Déry avec diminution de la rente mais en récupérant les deux parcelles de terrain (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3146974>) (D160)
- 1818-02-09, Le Bail du moulin est offert en vente dans la Gazette de Québec (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3062610>)
- 1818-08-28, Transaction entre les Commissaires des Biens des Jésuites et Louis Déry, au sujet du moulin de L’Ancienne-Lorette et des terrains environnants. (Pardevant Michel Berthelot, notaire.) Louis redonne ses terres au Gouvernement (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3151312>) (D1304)
- 1818-09-02, Le commissaire accepte la résiliation du bail de Déry et la confection d’un nouveau bail d’un an. (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3148338>) (D741)
- 1819-05-17, Le Bail du Moulin est offert à la vente dans la Gazette de Québec (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3062610>)
- 1819-08-19, Le Bail du Moulin est offert à la vente dans la Gazette de Québec (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3062610>)
- 1820-04-13, Le Bail du Moulin est offert à la vente dans la Gazette de Québec (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3062610>)
- 1820-09-02, Brouillon de PV de la Commission qui accepte la proposition de Louis Déry pour un nouveau bail et autorise la préparation des documents. Déry a un retard de paiement de 199 livres? (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3147437>) (D216)
- 1820-09-06, Lettre de George Ryland à William Campbell concernant l’octroi d’un nouveau bail du moulin à Louis Déry. En préparation d’un nouveau bail, on s’inquiète des rentes dues par Déry et on veut demander qu’il hypothèque ses biens pour garantir le paiement de ses charges. (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3152256>) (D82)
- 1820-10-28, Bail du moulin banal de L’Ancienne-Lorette, cédé par les Commissaires des Biens des Jésuites, à Louis Déry, meunier, demeurant à L’Ancienne-Lorette, seigneurie de St-Gabriel. (Archibald Campbell, notaire.) La rente annuelle serait de 90 livres
- 1821-08, État de compte de Louis Déry pour travaux et matériaux au moulin (refait toiture et petite chaussée) (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3151353>) (D1341)
- 1823-07-15, Détail des réparations requises à la grande chaussée du moulin par Louis Déry (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151378>) (D1364)
- **Sans date**, vers 1824, Louis Déry présente un compte de 150 louis pour la réfection de la grande chaussée du Moulin (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151377>) (D1363)
- 1825-08-12, Compte par Louis Déry pour réparation de maçonnerie au moulin (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151363>) (D1350)
- 1826-06-05, Rapport de John Henderson à la Commission des Biens des Jésuites sur l’état du moulin de L’Ancienne-Lorette, après les travaux qu’y a faits Louis Déry, meunier. (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151397>) (D1381)
- 1826-06-06, Robert Christie, agent de la seigneurie de St- Gabriel, confirme dans un rapport à la Commission des Biens des Jésuites, celui de John Henderson, en date du 5 juin 1826, sur les travaux effectués au moulin de L’Ancienne-Lorette, par Louis Déry.
- 1828-02-08, Compte de Louis Déry à la Commission des Biens des Jésuites, pour travaux et matériaux au moulin des Jésuites (moulin d’Ancienne-Lorette). État de compte Louis Déry pour travaux (D1358)
- 1829-09-07, Louis Déry accepte les conditions d’un nouveau bail de 7 ans (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3151392>) (D1377)
voir aussi <https://advitam.banq.qc.ca/notice/271314>
- 1830-04-10, Bail du moulin banal d’Ancienne-Lorette, seigneur de St-Gabriel, accordé par John Stewart, commissaire des Biens des Jésuites, à Louis Déry, meunier. (Pardevant le notaire Archibald Campbell. Deux copies certifiées). (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3151320>) (D1311 et D1312)
- 1834-08-06, Transactions financières entre Louis Déry et la commission des biens des jésuites (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3151374>) (D1360)
- 1834-08-08, Compte de la Commission des Biens des Jésuites avec Louis Déry, meunier du moulin d’Ancienne-Lorette.
- 1836-10-11, Bail du moulin banal de la seigneurie de St- Gabriel à L’Ancienne-Lorette, consenti pour 7 ans par J. Stewart, au nom de la Commission des Biens des Jésuites, à David Crosbie Towner, meunier, demeurant à Québec pour 69 livres par an. (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151323>)
- 1836-11-29, (Reconnaissance de dette) Engagement, devant Louis Panet, notaire, par Louis Déry, meunier du moulin d’Ancienne-Lorette, envers John Stewart, commissaire des Biens des Jésuites, pour la somme de cent livres courant, pour loyer et fermage du dit moulin, conformément à son bail et sur hypothèque de ses biens. Seigneurie de St-Gabriel. (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3151324>)
- 1837-04-01, Requête de David C. Towner, locataire du moulin banal d’Ancienne-Lorette, seigneurie de St-Gabriel, en vue d’urgentes réparations au moulin. (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151389>)
- 1838-11-20, Rapport de Louis Marchand, meunier de Batiscan, sur l’état de divers moulins du district de Québec. Celui de L’Ancienne-Lorette est le plus mal en point (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3149443>)
- 1839-08-10, Accord entre John Stewart, commissaire pour l’administration des Biens des Jésuites, et David Crosbie Towner, meunier, par lequel celui-ci obtient une diminution de loyer du moulin d’Ancienne-Lorette, seigneurie de St-Gabriel. (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151326>) (D1317)

- 1842-12-28, Facture pour une moulange : 21 livres (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3149019>)
- 1843-06-20, Devis des réparations à être effectuées (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3151386>) Les autorités, mandataires des biens des Jésuites, ont été amenées à lancer un important chantier de remise en état du moulin qui a été lancé au printemps 1844 pour se terminer en décembre.
- 1844, Grand chantier de rénovation. Des Robitaille y travaillent
 - Listes de paie (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3149844>) Dans les listes de paie du moulin (travaux de construction), plusieurs entrées de juillet à novembre pour du travail de Johney Rubitoy, John Rubitoy (and horse) ou (for drawing 2 loads from town) Johey Rubitoy, Jow Rubitow, Johney Rubitoy temster 13 loads Jow Rubitoy est labourer en septembre, joiner en novembre. Il y a un Jame(?) Rubitoy carpenter en octobre
 - En septembre 1844, Jean Robitaille signe comme témoin lors de paiements à Gabriel Belleau, à Jacques Drolet, à Jow (Joseph) Plante et autres.
 - Le relevé final des dépenses au 31 décembre 1844 est d'environ 595 livres. On apprend que c'est Towner qui coordonne les travaux et que Charles Robitaille a fourni une *latch* pour 1 shilling et 5 pence. (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3149847>)
- 1844, Projet de bail à Towner pour 7 ans (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3152377>)
- 1845, On voit dans les journaux d'époque (printemps 1845) une annonce qui offre un bail de location du moulin fraîchement rénové.
- 1845-06-21, Le Gouverneur refuse de remettre à Louis Déry, ancien meunier du moulin banal d'Ancienne-Lorette, seigneurie de St-Gabriel, la dette de cent livres dont il est chargé depuis qu'il a abandonné l'affermage du dit moulin. (suite à une demande du 24 juillet 1844?) (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151381>) (D1367)
- 1845-03, Towner (le 4 mars), Becker (3 mars), Bouthillet, Fluet (3 mars) font une offre pour le bail du moulin pour 7 ans.
- 1845, Towner obtient le bail
- 1849-03-17, Lettre de Bouthillier à Panet qui confirme que Towner a eu le bail en 1845 mais qu'il y a lieu de lui retirer. (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151412>) (D1393)
- 1849-04-30, Bail à ferme du moulin banal d'Ancienne-Lorette, seigneurie de St-Gabriel, accordé pour trois ans par James Hervey Price, commissaire des Terres de la Couronne à Jean Robitaille, demeurant à L'Ancienne-Lorette. (Pardevant les notaires Philippe Huot et Louis Panet)
Annexé : liste de six actes relatifs au dit moulin. (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3151328>) (D1319)
- 1850-01-10, Décès de Louis Déry III
- 1852-05-19, Reçu 6 actes sur la propriété du moulin (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3151376>) (D1362)
- 1852-05-21, Reçu émis pour la fourniture de 6 actes sur la propriété du moulin (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3151309>) (D1301)
- 1852-04-27, *La Minerve* - annonce de criée pour un bail de 21 ans du moulin de L'Ancienne-Lorette
- 1852-04-29, Livre où sont consignés les détails relatifs à l'adjudication du bail pour 21 ans du moulin d'Ancienne-Lorette, seigneurie de St-Gabriel, emporté par F-X Labrie pour 40 livres (Joseph Debigaré a fait une offre à 39 livres). (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151409>)
- 1852-07-15, Vente du moulin par enchères. Déry gagne mais se retire. Jean Hamel obtient le moulin pour 1000 livres. (<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151410>)
- 1852-09-20 : Contrat chez le notaire Louis Panet pour la vente du moulin du village à Jean Hamel
- 1860-01-18 : Victor Robitaille achète le moulin du village... (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3770537?docref=MfKIF1L9qINJ3RGyBmEe0g>)

Annexe C – Lettre Bouthiller

(Lettre de 2 pages retrouvée sur <https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3151412>)

L'Hon^{ble} L^s Panet, Québec

Bureau des Terres de la Couronne
Montréal 17 mars 1849

Monsieur,

J'ai reçu vos deux lettres du 13 courant. Comme Towner devra près de £100 d'arrérages au 1^{er} mai prochain, et qu'il n'a su signer son bail, ni fournir de caution, il n'y a pas à hésiter à reprendre le moulin. Avant de vous autoriser à continuer le bail en faveur des frères Robitaille, je désire savoir quelles en sont les conditions, et s'il ne serait pas plus avantageux de l'offrir à la compétition, par une demande de soumissions. Mon intention n'est pas tant d'avoir un loyer élevé que de décharger la Couronne des déboursés considérables qu'elle est obligée de faire de temps à autres, pour les moulins. Peut-être aussi serait-ce mieux de louer pour 21 ans. Si le moulin est en bon ordre, on devra trouver facilement des personnes qui donneront un bon prix, et se chargeront de toutes les réparations grosses et menues, et de remettre le moulin à la fin du bail dans le même état que reçu tel qu'est obligé Falardeau²⁶. Si vous croyez que ni l'un ni l'autre de ces modes doit être suivi, préparez votre projet de bail aux Robitaille et veuillez le transmettre pour l'approbation et signature du Commissaire. L'original et une copie enregistrée pour la conservation des hypothèques, devront être aux frais du locataire. Cette copie restera entre vos mains. Towner a-t-il des propriétés? Qu'allez-vous faire avec lui? Il faut aussi, par mesure de précaution, que vous lui fassiez reconnaître par écrit qu'il abandonne le moulin, avant de le louer à un autre. Je prendrai cette occasion de vous faire remarquer qu'il faut nécessairement suivre les injonctions de l'Ordre en Conseil du 21 février 1848 qui règle qu'à l'avenir vous ne devez pas laisser accumuler les arrérages, aussi que le Département s'attend qu'étant sur les lieux, vous l'informerez de temps à autre de l'état des différentes propriétés particulières(?) que possède la Couronne tant à Québec que dans les seigneuries, telles que les moulins, fermes, caves etc. accompagnant ce rapport de telles suggestions que vous croirez nécessaire de faire pour rendre l'administration de ce Biens moins dispendieuse, et pour en faire entrer les revenus plus régulièrement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur

G. Bouthiller²⁷

²⁶ Jos. Falardeau était le meunier du moulin de la Jeune-Lorette (St-Ambroise).

²⁷ G. Bouthiller est alors Assistant commissaire des terres de la Couronne.

Annexe D – Fiche familiale de Jean Robitaille et Adélaïde Debigaré

Fiche de groupe familial

Parents du mari



Joseph Robitaille
1768 - 1856



Josephte Drolet
1772 - 1858

Parents de la femme



J Debigaré Bidégaré
1760 - 1837



Marie-Angélique Maclure
1765 - 1846

Mari



Jean Robitaille
NAISSANCE : 3 Mai 1805 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada
DÉCÈS : 12 Août 1891 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada

3 INDICES D'ANCESTRY

Femme



Adélaïde Debigaré
NAISSANCE : 10 Jan 1809 à Québec, Québec, Canada
DÉCÈS : 14 Sept 1857 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada

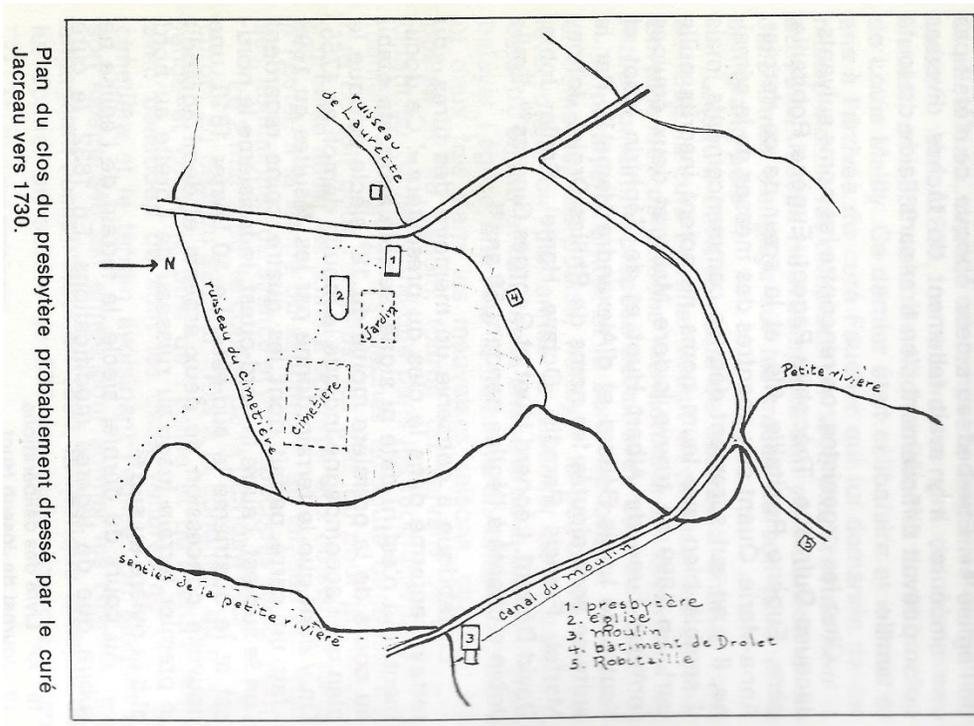
Événements d'alliance

Mariage
26 Août 1828 à Québec (N-D-de-Québec), QC, Canada

Enfants

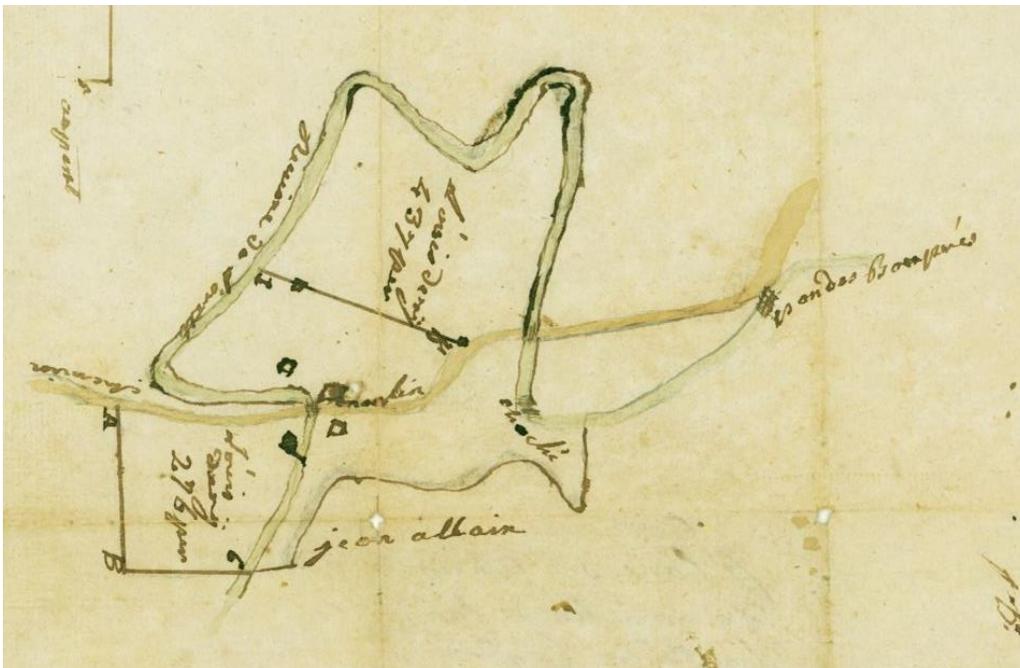
 Jean Robitaille Fils	NAISSANCE 21 Nov 1828 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada	DÉCÈS 30 Avr 1907 à Québec, QC, Canada 2 Indices
 Joseph Robitaille Fils	NAISSANCE 13 Fév 1831 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada	DÉCÈS 9 Fév 1909 à Québec (N-D de Jacques-Cartier), QC, Canada 5 Indices
 Victor Robitaille Fils	NAISSANCE 16 Août 1832 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada	DÉCÈS 18 Août 1895 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada
 Adélaïde Robitaille Fille	NAISSANCE 14 Oct 1833 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada	DÉCÈS 21 Juin 1897 à Montréal (Notre-Dame), QC, Canada 4 Indices
 Caroline Robitaille Fille	NAISSANCE 6 Août 1835 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada	DÉCÈS 15 Jul 1870 à Québec (St-Sauveur), QC, Canada 1 Indice
 Jacques Robitaille Fils	NAISSANCE 5 Jan 1837 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada	DÉCÈS 10 Mars 1921 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada 7 Indices
 Julie Émilie Robitaille Fille	NAISSANCE 25 Déc 1838 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada	DÉCÈS 1 Nov 1845 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada 3 Indices
 Marie Céline Robitaille Fille	NAISSANCE 4 Mai 1840 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada	DÉCÈS 14 Sept 1919 à Québec (Hôpital général), QC, Canada 5 Indices
 Angélique Robitaille Fille	NAISSANCE 17 Mars 1842 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada	DÉCÈS 24 Nov 1907 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada 6 Indices
 Charles Robitaille Fils	NAISSANCE 12 Juin 1843 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada	DÉCÈS 12 Avr 1921 à Québec (St-François-d'Assise), QC, Canada
 Cyrille Robitaille Fils	NAISSANCE 12 Juin 1843 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada	DÉCÈS 2 Jul 1924 à Québec (N-D-de-Jacques-Cartier), QC, Canada 4 Indices
 Rose de Lima Robitaille Fille	NAISSANCE 9 Jul 1845 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada	DÉCÈS 17 Jan 1925 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada 2 Indices
 Siméon Robitaille Fils	NAISSANCE 25 Mars 1847 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada	DÉCÈS 12 Août 1847 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada
 Cyprien Robitaille Fils	NAISSANCE Oct 1848 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada	DÉCÈS 8 Jan 1912 à Québec (St-Roch), QC, Canada
 Élisabeth Robitaille Fille	NAISSANCE 18 Mai 1851 à L'Ancienne-Lorette, QC, Canada	DÉCÈS 5 Sept 1913 à Québec (St-Sauveur), QC, Canada 10 Indices

Annexe E – Vues comparatives



1730

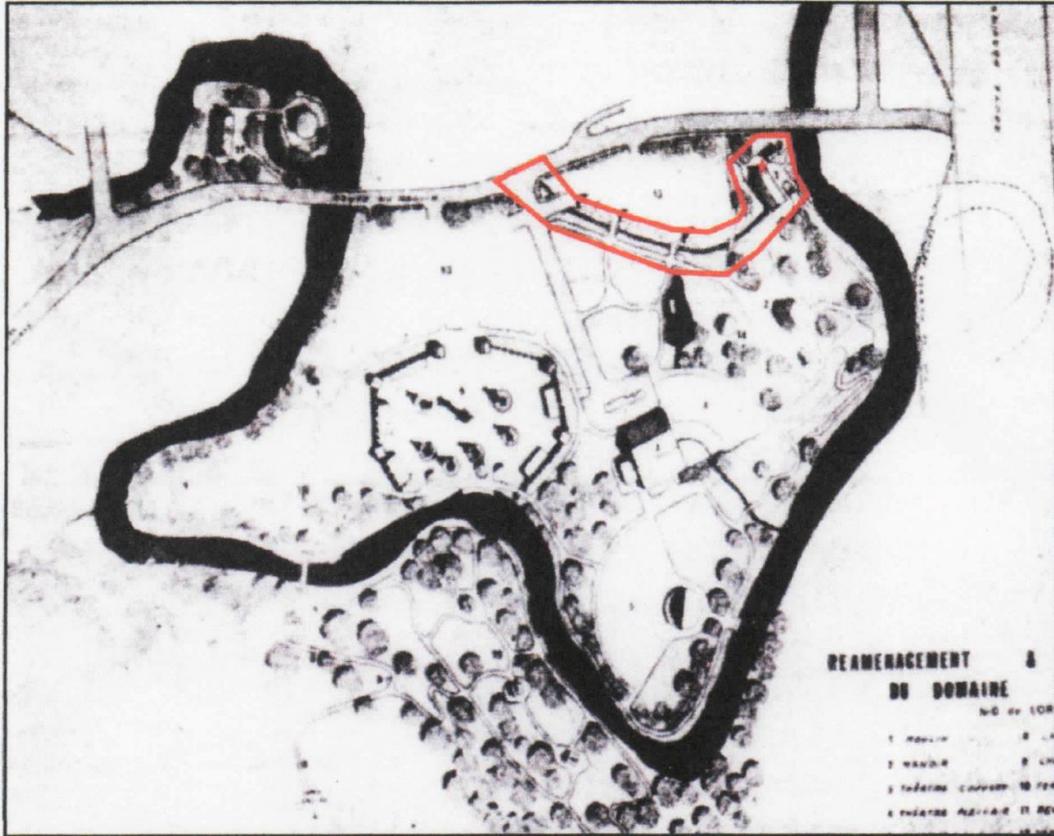
Le moulin est au sud du chemin. Le canal est montré.



1799

Le moulin est au nord du chemin. La chaussée est indiquée.

Notez les mots *moulin* et *chochée* (*chaussée*)

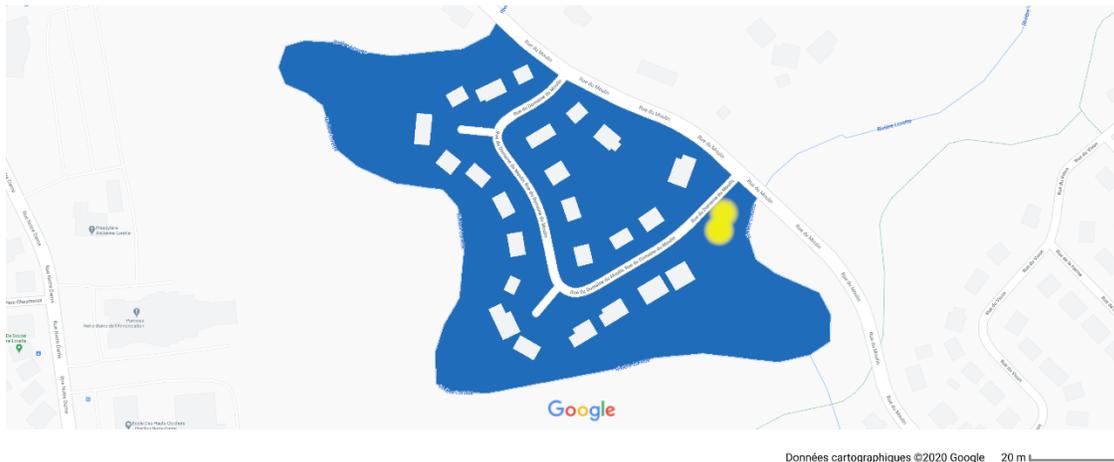


1967

La place du moulin et celle du canal sont surli- gnées.

Figure 23 Projet n° 154-99-0682, plan du projet d'aménagement du Domaine du moulin (Allard 1979 : 356) (Le trait rouge indique les limites des installations du moulin, incluant le canal d'amenée. L'étoile rouge désigne l'endroit approximatif où les fondations du moulin ont été identifiées)

Google Maps Le domaine du moulin en 2020



Annexe F – Curiosité

Un examen attentif de la carte postale #6 de Pinsonneault permet de voir deux jeunes enfants au milieu de la route, sur le pont devant le moulin.



Les sites Internet de référence sur la carrière de Pinsonneault laissent croire que les photos à l’Ancienne-Lorette auraient été prises en 1905. D’après les feuilles aux arbres sur les photos, les clichés ont été faits au printemps 1905.

Qui sont ces enfants? Voyons quels sont les enfants dont l’âge pourrait correspondre au profil de ces deux bambins.

Victor Robitaille, le Robitaille qui a acheté le moulin en 1860 est décédé depuis une dizaine d’années au moment de la photo. Ses deux fils Joseph et Eugène ont repris l’entreprise et habitent au Domaine du moulin.

Joseph n’a pas d’enfant vivant en 1905.

Eugène, par contre, s’est marié en 1898 et sa famille compte déjà six enfants au printemps 1905.

1. Anne-Marie (18 février 1899)
2. Juliette (23 avril 1900)
3. Eugène junior (18 août 1901)
4. Alice (19 décembre 1902)
5. Jules (18 janvier 1904)
6. Victor (21 avril 1905)

La photo nous montre une fillette et un petit garçon avec casquette qui semblent environ du même âge bien que le garçon paraisse un peu plus petit.

Dans la famille, Juliette et Eugène junior pourraient correspondre au profil de ces deux enfants. Juliette aurait tout juste 5 ans et Eugène aurait presque 4 ans.

Cet agrandissement de la photo permet aussi de discerner un profil à gauche au travers de la structure du pont. On distingue un visage coiffé d’un chapeau avec une pipe à la bouche. Pourrait-il s’agir du père Eugène, 41 ans, qui vient voir qu’est-ce qu’un photographe fait avec son trépied devant son moulin?

Annexe G – Au recensement 1851

Au recensement de 1851, le recenseur est appelé à décrire les moulins et manufactures du territoire qu'il doit couvrir.

On retrouve ainsi un commentaire d'époque qui éclaire sur la situation.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MOULINS, MANUFACTURES, Etc., MISE DE CAPITAL, FORCE MOTRICE, PRODUCTION, Etc.	Nombre des personnes qui y sont généralement employées.
39.	40.
<p>Description relative au moulin de l'Anc. Lorette qui appartient au Gouvernement, qui prend son eau de la Rivière Lorette qui décharge dans la Rivière St-Charles. Le dit Moulin est bâti en pierre, et a deux étages, possède deux Moulanges, une pour Blé et une Autre pour Avoine, aussi un Moulin à Cardes appartenant au Locataire, mais le tout ne peut fonctionner que dans les grandes eaux car la force commune est qu'une Moulange à la fois, et le dit Moulin est dans un bien mauvaise ordre, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et depuis quelques années les habitants de la dite paroisse sont quelques fois obligés d'aller au moulin voisin. Deux personnes sont employées dans le dit moulin.</p> <p>Deuxième Moulin.</p> <p>Un autre moulin à Cardes et à fouler à une distance d'environ vingt arpents. Un homme seulement est employé dans le dit moulin.</p> <p>Le Capital employé pour la construction du dit moulin est de £350.</p> <p>Avec peine les revenus paye les intérêts du capital.</p>	<p>2</p> <p>1</p>

Description relative au moulin de l'Anc. Lorette qui appartient au Gouvernement, qui prend son eau de la Rivière Lorette qui décharge dans la Rivière St-Charles : le dit Moulin est bâti en pierre et a deux étages, possède deux Moulanges, une pour Blé et un Autre pour Avoine, aussi un Moulin à Cardes appartenant au Locataire mais le tout ne peut fonctionner que dans les grandes eaux car la force commune est qu'une Moulange à la fois et le dit Moulin est dans un bien mauvaise ordre tant à l'extérieur qu'à l'intérieur et depuis quelques années les habitants de la dite paroisse sont quelques fois obligés d'aller au moulin voisin. Deux personnes sont employées dans le dit moulin.

Deuxième moulin

Un autre moulin à Carder et à fouler à une distance d'environ vingt arpents, Un homme seulement est employé dans le dit Moulin.

Le Capital employé pour la construction du dit moulin est de £350.

Avec peine les revenus paye les intérêts du capital.

Annexe H – Anecdotes familiales

Jean était-il le seul de sa famille à savoir signer?

Revenons un instant sur le père Jean, capitaine de milice et père d'une famille de meuniers.

Ce Jean, né à l'aube du XIX^e siècle se démarque dans les documents par sa capacité à signer, un fait rare dans le coin à cette époque.



Jean était le cinquième enfant de Joseph Robitaille et Josephte Drolet. Nous avons relevé tous les actes de baptême, de mariage et de sépulture de la famille et nous avons constaté que Jean n'était pas le seul de sa famille qui savait signer.

Le frère aîné de Jean, Pierre Robitaille était boulanger (donc intéressé par le monde de la farine...) et il a, en 1822, épousé Jeanne Déry, *filles mineure de Louis Déry, meunier*. À son mariage comme au baptême de leur premier fils Pierre en mai 1822, Pierre indique ne pas savoir signer. Louis Déry, meunier, est d'ailleurs le parrain de ce fils Pierre. Toutefois en juillet 1825, au baptême de son 3^e enfant, Pierre signe le registre. Il aurait donc appris à signer sur le tard entre 1824 et 1825!

En 1832, Pierre se remarie avec Émilie Diganard et il signe fièrement le registre de mariage.

Les frères et sœurs de Jean savaient-ils signer?

	À son mariage	Baptême du premier enfant	Lieu de décès
Joseph (1790-1853) Cultivateur	1824-Non	1825-Non; 1836- Non	Loretteville
Marie Josephe (1792-1885)	1812-Non		Trois-Rivières
Pierre (1800-1845) Boulangier et Aubergiste	1822-Non 1832- Oui	1823-Non; 1825- Oui	Baltimore, MD
Thérèse (1803-1882)	1827-Non		L'Ancienne-Lorette
JEAN (1805-1891)	1828- Oui		L'Ancienne-Lorette
Jacques (1807-1887) Cultivateur	1830-Non (mais Jean signe)	1831-Non; 1850-Non	Warwick
Siméon (1809-1891) Cultivateur	1831-Non	1834-Non; 1853-Non	L'Ancienne-Lorette
Louis (1812-1886) Boulangier	1834-Non (Mais Jean signe) 1877-Non	1835-Non; 1857-Non	St-Louis-de-Blandford
Marie (1814-1842)	1837-Non (mais Jean et Pierre signent)		L'Ancienne-Lorette
Louise (1819-1890)	1836- Oui (... et Jean signe) 1886- Oui		L'Ancienne-Lorette

Ce tableau montre bien que Jean reste une exception parmi sa fratrie, il sait signer et sert de témoin lors des mariages de ses frères et sœurs. Son frère Pierre ayant appris à écrire sur le tard.

Notons que deux des frères de Jean étaient boulangers, c'est bien commode quand on a un meunier dans la famille.

Le fils plus vieux (Pierre) a quitté pour s'établir à Baltimore. Louis s'est rendu moins loin en allant s'établir à St-Louis-de-Blandford.

Les enfants de Jean savaient-ils signer?

Jean, que nous connaissons un peu mieux maintenant, a transmis à ses fils cette importance de l'éducation. Presque tous ses fils savaient signer lors de leur mariage respectif. Signe des temps, ce n'est pas le cas pour ses filles car seulement la petite dernière, Élisabeth (1851-1913) savait signer lors de son mariage en 1869.

Debigaré, d'où vient ce nom?

Alors que tout le monde à L'Ancienne-Lorette s'appelle Hamel, Déry, Moisan ou Gauvin, Jean a épousé une fille «de Québec» au nom bien différent, ce qui a sans doute soulevé la curiosité dans la paroisse rurale de L'Ancienne-Lorette.

Adélaïde Debigaré est fille de Joseph Debigaré et de Marie-Angélique Maclure. Les Debigaré, aussi souvent appelés Bidégaré ou Bidegaray, sont de descendance basque. Le grand-père d'Adélaïde s'appelait Pierre Bidegaré. Il était navigateur, né en France à Hasparren, à quelques kilomètres de Bayonne et de Biarritz. Il est disparu en novembre 1770 dans un naufrage près de Neuville.

Les Maclure sont d'origine écossaise mais établis en Nouvelle-Angleterre. Jean (John) Maclure, grand-père d'Angélique a été fait prisonnier avec femme et enfants par les milices françaises à Saratoga, NY le 17 novembre 1745 et ramené à Québec où il s'est établi. Lorsque les autorités des deux colonies se sont entendues pour relâcher et échanger leurs prisonniers, John Maclure a choisi de demeurer à Québec.

Adélaïde Debigaré en avait donc long à raconter sur son histoire familiale. C'est peut-être ce qui a séduit Jean Robitaille qui l'a épousée en 1828. Il avait alors 23 ans, elle en avait 19.